

METL – MEDDE

Secrétariat Général

*Service des Politiques
Supports et des
Systèmes
d'Information*

*Centre de Prestations
et d'Ingénierie
Informatique*

*Département
Opérationnel Ouest*

Date : 7 novembre 2014

SIGLOIRE

Évaluation et prospective

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	07/08/2014	Première version
1	15/09/2014	Intégration des remarques de Patrick Guilhou
2	07/11/2014	Apports de précisions complémentaires.

Affaire suivie par

Philippe Loustaunau – CMSIG – CP2i DO Ouest
<i>Tél. : 02 40 12 84 12 / Portable : 06 45 44 09 85 / Fax : 02 40 12 84 44</i>
<i>Courriel : Philippe.Loustaunau@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Philippe Loustaunau – CPII – CMSIG

Relecteur

Patrick Guilhou – CPII – CMSI

Référence(s) intranet

http ://

SOMMAIRE

1 - SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE.....	5
2 - CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	5
2.1 - Cadre de la commande.....	6
2.2 - Démarche adoptée.....	6
2.2.1 - Lancement de l'étude.....	6
2.2.2 - Réalisation du diagnostic.....	6
3 - ÉVALUATION DES OBJECTIFS SIGLOIRE.....	7
3.1 - SIGLOIRE : une organisation entre services de l'État.....	7
3.2 - Une organisation visant de multiples objectifs.....	7
3.2.1 - Objectif 1 : dispenser la compétence Information Géographique.....	7
3.2.2 - Objectif 2 : répondre à la directive européenne INSPIRE.....	8
3.2.2.1 - SIGLOIRE fût longtemps la seule réponse à INSPIRE.....	8
3.2.2.2 - Une dynamique INSPIRE efficace pour les DDT(M) et DREAL.....	9
3.2.2.3 - SIGLOIRE : pour le partage des données entre autorités publiques ?.....	12
3.2.3 - Objectif 3 : partager des systèmes d'informations territoriaux.....	13
3.2.4 - Objectif 4 : rationaliser les moyens.....	14
3.2.4.1 - Les référentiels géographiques.....	14
3.2.4.2 - Les ressources humaines et capacité d'expertise mutualisée.....	14
3.3 - Pilotage et l'animation.....	15
3.4 - Valorisation de SIGLOIRE.....	16
3.4.1 - Mesure de la production.....	16
3.4.2 - Mesure de l'apport aux bénéficiaires.....	17
3.4.3 - Mesure de l'apport aux partenaires.....	18
3.4.3.1 - Les coûts quantifiables.....	18
3.4.3.2 - Les bénéfices quantifiables.....	18
3.4.3.3 - L'estimation de satisfaction.....	19
3.5 - Synthèse de l'état des lieux.....	20
4 - PÉRIODE 2014 – 2020 : VERS UN GÉO-PAYS DE LA LOIRE ?.....	21
4.1 - Géo-Pays de la Loire : contexte.....	21
4.2 - Géo-Pays de la Loire : pistes de réflexions.....	21
4.2.1 - Affirmer la démarche de rapprochement et préciser les objectifs communs.....	21
4.2.1.1 - Affirmer et piloter le rapprochement.....	21
4.2.1.2 - Partager des objectifs communs clairs.....	22
4.2.1.3 - Pérenniser l'organisation.....	25
4.2.2 - Inscrire Géo-Pays de la Loire dans un réseau de plates-formes.....	27
4.2.3 - Maintenir une animation des services de l'État.....	28
5 - ANNEXES.....	29
5.1 - Liste des services de SIGLOIRE.....	29

5.2 - Liste des entretiens.....	30
5.3 - Bibliographie.....	31
5.3.1 - Autres supports documentaires.....	31
5.3.2 - Liste des documents SIGLOIRE.....	32
5.3.2.1 - Compte-rendus de Comités de Pilotage.....	32
5.3.2.2 - Compte-rendus de Comités Techniques.....	33
5.3.3 - Comités Géomatiques Régionaux.....	37

1 - Synthèse de l'étude

L'appellation SIGLOIRE correspond à la fois à une organisation et à un service de plate-forme géomatique ; SIGLOIRE a connu une forte dynamique initiale qui a permis de développer des synergies entre les services et de verser un nombre conséquent de données. Elle s'est essouffée à partir de 2010 lors de la mise en œuvre de la RÉATE. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les services du MEDDE – MAAF qui intègrent la géomatique dans leur organisation et demeurent actifs.

En l'absence d'un pilotage fort de l'organisation – dont on aurait pu attendre un effet d'entraînement et d'implication de tous les services de l'État –, SIGLOIRE a fonctionné sur un mode de partenariat. SIGLOIRE a permis aux services de l'État de répondre aux obligations INSPIRE.

Avec la fin des CPER période 2007-2013 se pose la question du financement et des orientations des organisations régionales pour le CPER suivant. Sur la période précédente, l'orientation majeure des plate-formes relevait d'une logique d'Infrastructures de Données (IDG). Pour l'avenir, la plupart des partenaires semblent attendre l'intégration d'une logique d'usage grand public pour laquelle les moyens et ressources dont dispose l'État ne semble pas forcément adaptés.

Pour autant, le maintien d'une IDG s'avère nécessaire dans une optique d'urbanisation des infrastructures afin de répondre à des exigences réglementaires de publication (INSPIRE et Open-data) et asseoir l'émergence de portails nationaux thématiques (SINP – GPU...)

Un consensus semble émerger entre les services de l'État et le Conseil Régional visant à une convergence entre SIGLOIRE et GÉOPAL motivée par une raréfaction des ressources de la sphère publique. Il sera cependant nécessaire pour l'État de préciser ses objectifs, priorités et intégrer les attentes des autres partenaires.

Dans le cadre de cette étude, centrée sur l'évaluation de l'organisation SIGLOIRE, il apparaît que les objectifs des trois principaux acteurs de la convergence souhaitée entre les deux organisations régionales, sans s'avérer antagonistes, répondent cependant à des logiques différentes et qu'il n'a pas été conduit de démarche visant à les harmoniser autour d'enjeux partagés

- le Conseil Régional souhaite s'orienter vers une démarche de services aux usagers,
- la Préfecture de Région est dans un rôle de gestionnaire de ressources et d'accompagnement de démarches innovantes
- la DREAL, qui doit assurer ses besoins propres en information géographique, n'est pas en capacité d'assurer seule le portage d'une organisation partenariale tout en maintenant une animation régionale des services de l'État.

Pour les services de l'État, un consensus est établi sur la nécessité de maintenir une animation spécifique qui pourrait être assurée par la DREAL.

2 - Contexte de l'étude

SIGLOIRE est une plate-forme réunissant les services de l'État en région Pays de Loire. Elle sollicite un nombre important d'acteurs dont l'implication dans l'organisation est très variable et comporte des relations fortes avec une autre structure associant les collectivités et l'État dénommée GÉOPAL.

GÉOPAL a fait l'objet courant 2013 d'une évaluation qui préconise des évolutions et notamment d'étudier les conditions d'un rapprochement avec SIGLOIRE.

La DREAL Pays de Loire, en charge de l'animation de SIGLOIRE, s'interroge sur les évolutions à apporter à cette organisation.

Ces deux projets étaient assis sur des ressources mobilisées dans le CPER (2007-2013) la question de la poursuite de ces projets dans le nouveau CPER est un élément déclencheur de ces évaluations.

2.1 - Cadre de la commande

L'étude a pour objet de :

- rappeler les objectifs initiaux de SIGLOIRE et évaluer le niveau de réponse qui leur a été apporté,
- réaliser un état des lieux de la gouvernance et de l'organisation (actuelle et attentes),
- identifier les apports de SIGLOIRE (partenaires et bénéficiaires externes à la sphère État),
- proposer des pistes de réflexion pour les années à venir en tenant compte du contexte général.

S'agissant des éléments prospectifs pour un rapprochement avec GÉOPAL, **les éléments recueillis ne concernent que l'expression des services de l'État rencontrés dans le cadre des interviews, à l'exception du Conseil Régional Pays de la Loire et du GIP Loire Estuaire.**

2.2 - Démarche adoptée

Pour l'exécution de la commande d'étude, il a été proposé au SGAR et à la DREAL de conduire l'étude selon les étapes suivantes :

2.2.1 - Lancement de l'étude

Cette étape visait à formaliser le mode de conduite du projet, des acteurs et des différentes étapes de validation. Un comité de pilotage du projet a été constitué et, après validation de la démarche, une note de lancement signée du Préfet en date du 17/02/2014 a officialisé le démarrage de l'étude.

2.2.2 - Réalisation du diagnostic

C'est la phase de recueil au travers d'entretiens auprès des services (cf. [Liste des entretiens](#)) Lors des entretiens, les services ont été questionnés sur leur organisation interne, les apports et contributions à SIGLOIRE, leur compréhension des enjeux en matière d'information géographique, leurs attentes et besoins non couverts.

Afin d'estimer les apports de SIGLOIRE pour le grand public (y compris les différents bureaux d'études venant télécharger de la donnée), un questionnaire en ligne a été mis en œuvre afin de compléter les éléments documentaires issus de l'étude « Information Géographique, Infrastructure de Données Géographiques (IDG) et gestion des territoires : quels usages et quelles pratiques ? »^(a)

Il est à noter que les observations des unités « métier » au sein des différents services enquêtés n'ont pu être recueillies. Il n'a donc pas été possible d'évaluer les bénéfices de la cartothèque de SIGLOIRE.

(a) **Information Géographique, Infrastructure de Données Géographiques (IDG) et gestion des territoires : quels usages et quelles pratiques ?** » réalisé dans le cadre de la recherche doctorale en géographie menée par Jade Georis-Creuseveau au laboratoire LETG-Brest GEOMER (UMR 6554 CNRS) au sein de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer de l'IUEM (UBO), sous la direction de Françoise Gourmelon et de Christophe Claramunt. – 2013

3 - Évaluation des objectifs SIGLOIRE

3.1 - SIGLOIRE : une organisation entre services de l'État

2006 – 2014 : des objectifs initiaux aux missions actuelles

Faisant suite au Plan d'Action Stratégique de l'État des Pays de la Loire de 2004 qui prévoyait la création de bases de données géographiques régionales, une étude sur les modalités et finalités de ce partage de données conduisait à proposer en 2006 des objectifs fonctionnels au sein d'un partenariat nommé SIGLOIRE :

- le catalogage de données pour décrire les données partagées,
- le stockage et le téléchargement de données partagées par les partenaires (domaines « Aménagement du territoire »; « Risques et Sécurité »; « Eau »; « Environnement et nuisances »),
- l'acquisition mutualisée de référentiels,
- une cartographie en ligne pour réaliser des analyses croisées à la demande,
- des échanges d'expériences et mutualisation de compétences par la mise en place d'une animation métier visant à harmoniser les pratiques et favorisant le développement d'applications métier,
- la coproduction de données entre services de l'État selon une priorisation arrêtée.

Le dimensionnement en ressources humaines était estimé à 4 ETP pour l'animation (dont 1 coordonnateur général) auxquels s'ajoutaient 1 administrateur de données, 1 administrateur technique et 1 secrétaire soit 7 ETP. Ces moyens devaient être en capacité d'animer une centaine de services (de niveau régional et départemental).

La création de l'organisation GÉOPAL, la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) ainsi que la directive européenne INSPIRE ont conduit le préfet de région à redéfinir en 2010 l'organisation et les enjeux de SIGLOIRE :

- dispenser largement la compétence Information Géographique dans les services,
- placer l'État dans une position d'exemplarité pour l'application de la directive INSPIRE,
- développer le partage de données sur les thématiques qui font intervenir de multiples acteurs (risques, eaux...)
- rationaliser les moyens notamment humains.

3.2 - Une organisation visant de multiples objectifs

3.2.1 - Objectif 1 : dispenser la compétence Information Géographique

À la création du partenariat, il a été retenu que la structuration des données, le catalogage normalisé et l'interopérabilité des serveurs favoriseraient la diffusion de la culture géomatique vers les partenaires de SIGLOIRE.

Pour mener à bien ces actions, la DRE, la DRAAF et les DDE-DDAF ont reçu des préfets la mission d'animer des comités techniques selon leur échelle de compétence territoriale.

De 2006 et jusqu'en 2008, une vraie dynamique d'animation des services de l'État a été mise en œuvre en région Pays de la Loire. Avant la mise en œuvre de la RGPP, SIGLOIRE comptait près de 90 adhérents et mettait en partage plus de 300 données géographiques. Par la suite, malgré une faiblesse d'animation, le patrimoine de données a continué à croître passant à 600 lots de données en 2008.

Fin 2008 et en 2009, la réorganisation de l'administration territoriale de l'État a réduit le nombre de directions départementales et régionales et les services ont connu de profondes restructurations et une réduction de leurs effectifs.

La géomatique, considérée comme essentielle pour la connaissance des territoires et la prévention/gestion des risques, a été intégrée en amont dans l'organisation des services MEDDE et MAAF, lors de la phase de création des DDEA ^(a). Malgré la recommandation de l'extension de ce dispositif aux autres ministères ^(b), il n'existe que peu ou pas de ressources géomatiques identifiées au sein des DDI (hormis dans les DDT).

Des services comme les DRAC et les ARS ont positionné au niveau régional la gestion du patrimoine de données.

SIGLOIRE prévoyait une double animation de niveau départemental et de niveau régional.

Le rôle d'animateur SIGLOIRE porté par les DDT(M) dans les Comités Techniques Départementaux (CTD) s'est trouvé considérablement fragilisé en l'absence d'interlocuteurs légitimés et mobilisés au sein des autres services de l'État et ne permettait plus d'insuffler la dynamique attendue de travail communautaire en matière d'information géographique.

Au niveau régional, l'animation (CTR) portée par la DREAL réunit les correspondants départementaux, c'est-à-dire les DDT(M), et les partenaires du niveau régional tels que la Direction Inter-régionale de la Mer, l'Agence Régionale de Santé, Météo France, l'agence régionale du Bureau de Recherche Géologique et Minier... Ces services régionaux disposent généralement de compétences géomatiques pour leurs besoins propres. Pour ceux qui n'en disposent pas, SIGLOIRE offre, par subsidiarité, un service de base. La DREAL assure ce service de base en fonction de ses ressources, pour permettre à tous les services de partager leurs données.

Concernant les compétences, après une vague initiale de formation de l'ensemble des partenaires jusqu'à 2011, les actions départementales de formations à l'outil PRODIGE utilisé dans SIGLOIRE ont été déprogrammées en 2012 faute de candidatures en nombre suffisant, et regroupées dans des sessions au niveau régional.

Pour autant, les directeurs de DDT(M) souhaitent toujours se positionner comme une ressource en Information Géographique par rapport aux autres services de l'État mais se doivent de composer avec leurs contraintes. Pour maintenir un lien géomatique avec les DDI, quelques DDT(M) proposent leurs formations internes (exemple sur QGIS) aux autres services de l'État. Cette démarche relève plus d'une volonté locale d'animer les DDI que de la mise en œuvre d'actions concertées au niveau de l'organisation SIGLOIRE.

Chaque CTR a mobilisé annuellement plus d'une quinzaine de partenaires dont les motivations varient. Cette communauté régionale, déjà sensibilisée à la géomatique, est largement composée de services « utilisateurs » de SIGLOIRE désireux de consommer des données produites par les services « contributeurs » et participe peu à une dynamique de partage de la connaissance.

Au final, il apparaît que la diffusion d'une culture géomatique, au-delà des services MEDDE MAAF très mobilisés sur ce thème, ne peut s'effectuer que si les autres services sont préalablement organisés avec des ressources géomatiques identifiées et légitimées. Les DDT(M) n'ayant pas souhaité formaliser une offre de services vers les DDI, la plate-forme SIGLOIRE demeure la seule offre d'acculturation géomatique.

3.2.2 - Objectif 2 : répondre à la directive européenne INSPIRE

3.2.2.1 - SIGLOIRE fût longtemps la seule réponse à INSPIRE

La directive INSPIRE qui vise à établir une infrastructure de données géographiques dans la

(a) [Note MAP – MEEDAT du 18/11/2008 précisant l'organisation des SIG dans les DDEA](#)

(b) [Note du SG du Gouvernement du 11 juin 2009](#)

communauté européenne date de mars 2007 et sa transposition dans la loi française (code de l'environnement) d'octobre 2010.

Elle impose à toutes les autorités publiques ^(a) productrices de données géographiques de décrire précisément ces données par une fiche électronique de métadonnées et que ces fiches soient tenues à jour et répertoriées dans des catalogues en ligne sur Internet dotés d'un moteur de recherche.

Ces fiches de métadonnées relatives aux données produites par les autorités publiques doivent être en ligne depuis le 31/12/2013.

Toutes les données appartenant au périmètre INSPIRE doivent également faire l'objet d'un service de consultation (visualisation à l'écran) depuis le 09/11/2011 et d'un service de téléchargement depuis le 28/12/2012.

Pour répondre aux exigences de cette directive, la politique portée par le Préfet de Région a permis aux services de disposer dans SIGLOIRE de l'organisation leur permettant de coordonner leurs efforts, de partager leurs expériences, d'établir une stratégie commune mais également les outils permettant une mise en œuvre concrète. L'offre des ministères en matière d'outillage pour INSPIRE ne s'étant concrétisée que fin 2013^(b), SIGLOIRE était donc positionné comme la seule réponse à cette contrainte légale.

3.2.2.2 - Une dynamique INSPIRE efficace pour les DDT(M) et DREAL

Durant les années 2012 – 2013, les services de DDT(M) et DREAL ont travaillé sur :

- le recensement du patrimoine de données,
- des actions de sensibilisation internes au service sur leurs obligations légales,
- des formations sur l'élaboration des métadonnées,
- de l'assistance auprès des producteurs de données métier pour le catalogage,
- des actions de reprise des fiches de métadonnées pour mise en conformité.

Pour les DDI, on peut relever trois grands facteurs de leur manque d'implication dans cette démarche :

- l'absence de structures et compétences en Information géographique, évoquée en 3.2.1,
- le faible portage managérial par la DDI de l'obligation de réponse à la directive,
- le périmètre INSPIRE, concentré sur les données géographiques relatives à l'environnement, diversement mobilisateur pour ces services.

On constate donc au niveau de ces DDI la production de peu de fiches de métadonnées.

D'autres partenaires tels que l'Agence Régionale de Santé ou le GIP Loire-Estuaire disposent déjà ou à court terme de leur propre infrastructure de publication de données.

(a) Par autorités publiques s'entend l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les personnes chargées d'une mission de service public. Seule exception, les communes ne sont concernées que pour les documents d'urbanisme : PLU, POS ou carte communale.

(b) cf. note du 09/10/2013 relative à la production et l'utilisation de l'information géographique dans les services déconcentrés pour INSPIRE – programme Géo-IDE

	Services régionaux								
	SGAR	DRAAF	DRAC	DRECCTE	DREAL	DRFIP ^(a)	DRJSCS	SPIP	ARS
Nombre de fiches	14	28	18	-	212	-	2	4	7

	Services départementaux				
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Préfecture	-	-	-	-	-
DDFIP ^(a)	17	17	17	17	19
DDT(M)	120	94	57	66	80
DDPP – DDCS – DDCSPP	4	-	-	-	5

Afin de témoigner de l'activité des autorités publiques françaises pour répondre à la Directive INSPIRE, l'État français a obligation de rapporter chaque fin d'année à la Commission Européenne des indicateurs de suivi basés sur l'analyse du catalogue national appelé GéoCatalogue ; les États les moins dynamiques s'exposant à des sanctions financières lourdes.

Un indicateur, le NSI2, traduit le taux de conformité (ce qui permet notamment à la donnée d'être téléchargeable et diffusable) des fiches produites par diffuseur.

Les éléments intermédiaires de ce rapport (juin – septembre 2014) placent la France en position très défavorable dans le classement des États membres (NSI2 à 34 %) mais SIGLOIRE (NSI2 > à 90 %) fait partie du peloton de tête des diffuseurs français.

Ce résultat témoigne de l'effort fourni en matière de sensibilisation, formation et accompagnement des services par coordination/animation de SIGLOIRE qui a fait de ce sujet son action majeure depuis 3 ans conformément à la volonté du CAR du 06 juillet 2011 et à la note du Préfet du 27 avril 2010. SIGLOIRE a évolué d'une logique de mise à disposition massive de données vers une démarche qualitative dans la production des méta-données.

Cet indicateur global reflète donc le niveau de conformité des données publiées et pas l'exhaustivité des données produites par les services et concernées par INSPIRE. Il masque également des disparités importantes entre producteurs.

Le tableau suivant présente les résultats par service en le comparant à la moyenne des productions des services du même type :

(a) Les fiches relatives au Plan cadastral Informatisé sont affectées aux DDFIP et pas à la DRFIP

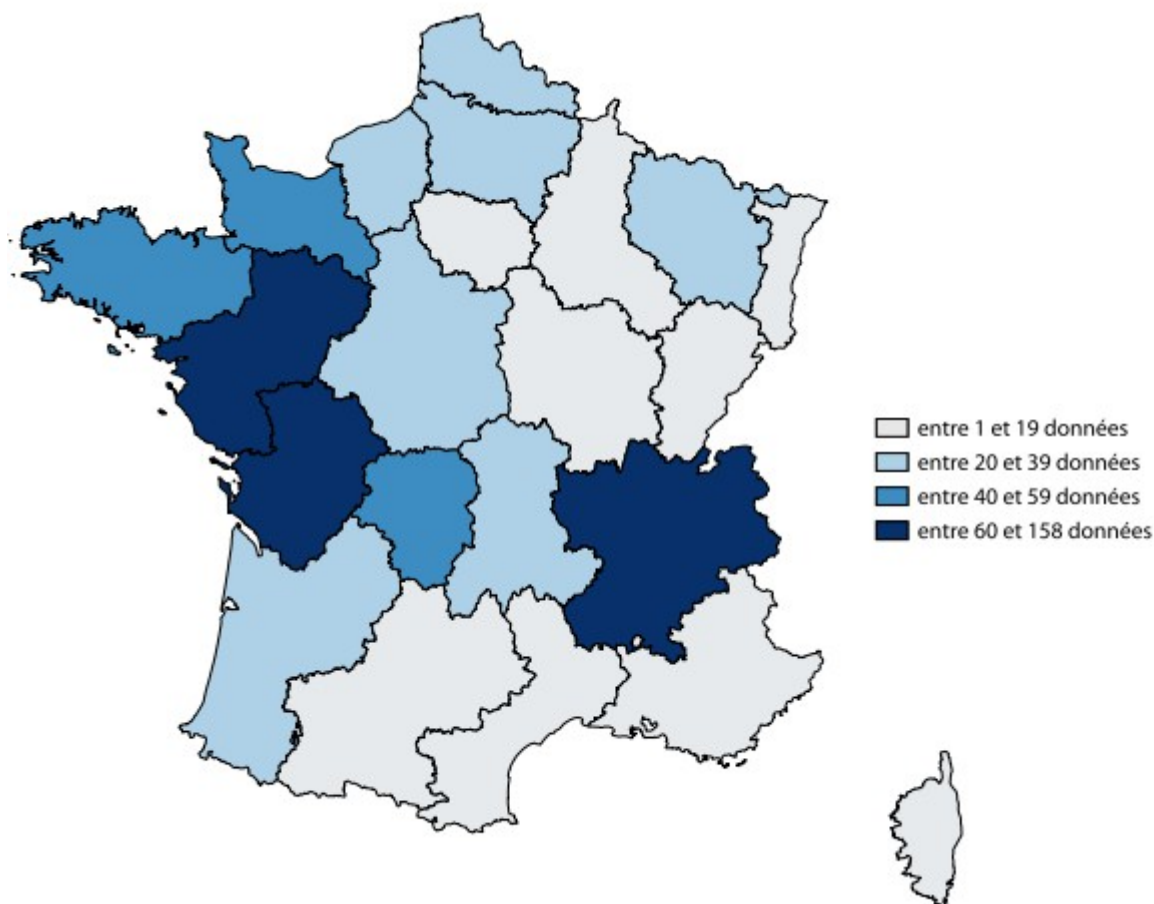
(a)

Services partenaires apparaissant dans le catalogue national				
	Nombre de fiches de métadonnées		% de données consultables et téléchargeables	
	Pays de la Loire	Moyenne nationale	Pays de la Loire	Moyenne nationale
DRAC	7	1	100 %	84 %
DREAL	99	63	89 %	55 %
DDPP 72	2		0 %	
DDTM 44	81	24	80 %	59 %
DDT 49	110		98 %	
DDT 53	20		85 %	
DDTM 85	6		84 %	
DDT 72	80		90 %	

Source NSI2 par producteur_extraction_28_08_2014 – MIG

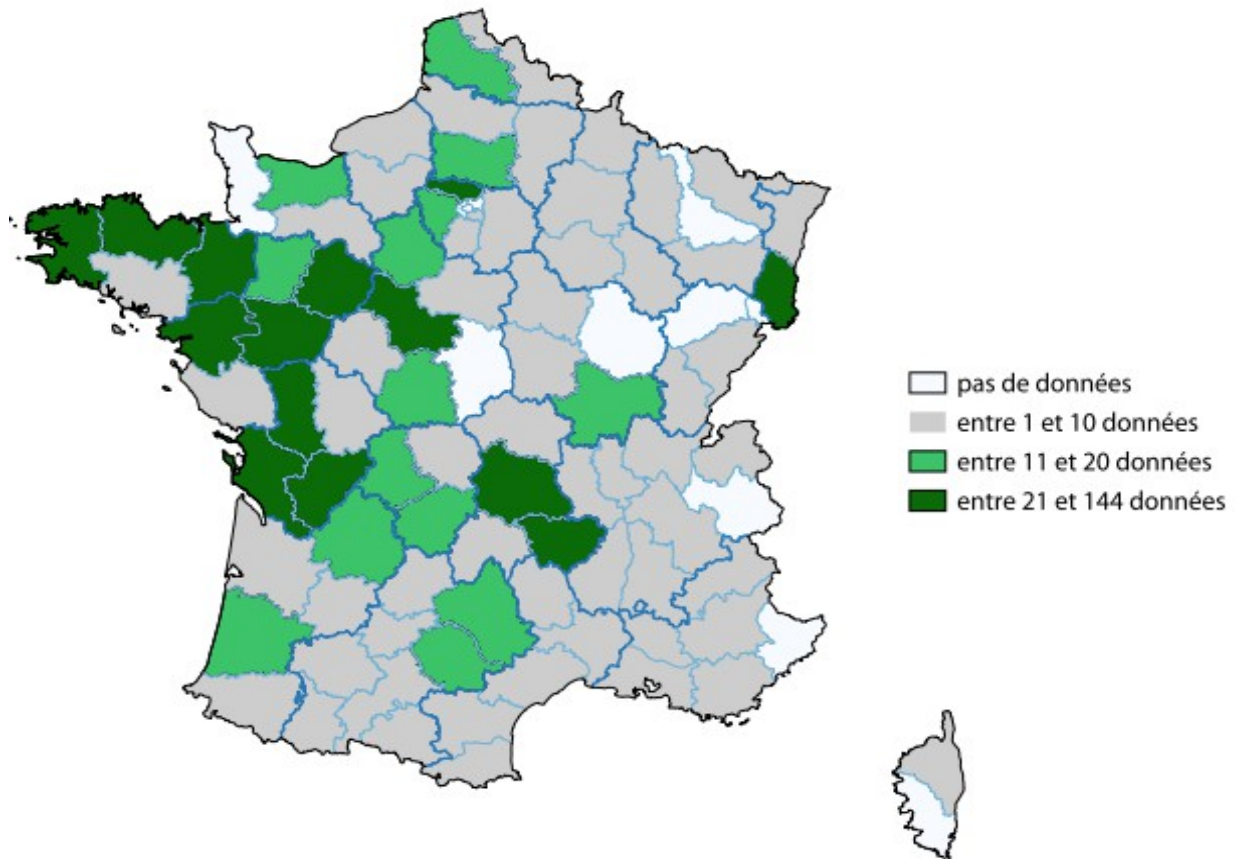
On note l'excellente dynamique générale de la région Pays de la Loire pour répondre aux obligations légales de publication de données.

Sur l'ensemble des DREAL, la DREAL Pays de la Loire fait partie des huit DREAL qui diffusent les deux tiers des données consultables et téléchargeables.



Nombre de séries de données consultables et téléchargeables par DREAL
source MIG – Simulation de rapportage dur la directive INSPIRE – Août 2014

Les DDT(M) de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de Sarthe contribuent avec 6 autres à publier plus de la moitié de l'ensemble de la production des DDT(M)



Nombre de séries de données consultables et téléchargeables par DDT(M)
source MIG – Simulation de rapportage dur la directive INSPIRE – Août 2014

La dynamique impulsée à l'origine de SIGLOIRE a contribué à sa reconnaissance dans le paysage national des dispositifs régionaux et à la notoriété de la région Pays de la Loire dans le domaine géomatique. La compétence développée à cette occasion par la DREAL a contribué à l'évolution technique de l'outil PRODIGE.

3.2.2.3 - SIGLOIRE : pour le partage des données entre autorités publiques ?

Un autre volet de la directive INSPIRE concerne l'échange de données entre autorités publiques qui est, par rapport à la diffusion sur Internet, à la fois :

- moins restrictif car concernant un ensemble de données plus important,
- plus contraignant sur les missions, car ces dispositions ne s'appliquent pas aux autorités publiques ayant des missions de service public à caractère industriel ou commercial.

La directive n'impose aucun dispositif technique particulier pour ces échanges entre autorités publiques. Sur ce volet d'application de la directive, les DDT(M) préfèrent l'échange direct de données avec les DDI sans passer par la plate-forme, et ce afin de favoriser le contact de proximité entre services de l'État.

Si le bilan global pour INSPIRE est globalement favorable en permettant notamment l'émergence d'une culture commune de catalogage pour les DDT(M) et DREAL, une attention doit être maintenue :

- pour une plus grande implication des autres services de l'État,
- pour un catalogage exhaustif des données produites par les services.
- pour intégrer l'ouverture vers l'open data (volonté politique forte qui a émergé après publication de la directive INSPIRE) dès à présent, y compris sur les données déjà publiées. Il s'agit de s'inscrire dans la démarche de transition numérique de l'État qui favorise l'ouverture des données, démarche inscrite dans la feuille de route du 1^{er} Ministre pour 2015.

Afin d'entraîner tous les services de l'État, des efforts pour répondre à l'ouverture des données publiques doivent être consentis par tous les partenaires et une dynamique autour de l'open data recherchée y compris pour les données non géographiques.

3.2.3 - Objectif 3 : partager des systèmes d'informations territoriaux

La volonté initiale était de mettre en place un système dédié à la connaissance des territoires propre aux services de l'État au travers d'une animation des services sur des thématiques partagées. L'émergence d'une capacité mutualisée d'expertise en géomatique grâce au partage des savoir-faire était recherchée; les services les moins autonomes devaient pouvoir être intégrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les domaines les concernant.

L'arrivée de GÉOPAL en 2007 reprenant l'objectif d'associer les services de l'État et des collectivités au sein de pôles métier a fortement limité les ambitions autour de la constitution de systèmes d'informations territoriaux au sein de SIGLOIRE. De fait GÉOPAL s'est substitué à SIGLOIRE dans la dynamique de mise en place de groupes de travail thématique, donnant à ces GT associant les collectivités locales une dimension partenariale plus large que le seul cercle des services de l'État.

Si des SIT mutualisés aux services de l'État n'ont pu émerger dans SIGLOIRE, on note toutefois l'existence de quelques outils utilisés dans les services sur des politiques sectorielles portées par les DDT(M) ou DREAL tels que :

- SIGADS : outil permettant la consultation des informations du document d'urbanisme de chaque commune du département,
- SIGPLS : outil d'interrogation sur le Parc Locatif Social,
- Profil Environnemental : outil pour la prise en compte de l'environnement dans les projets.

Bien que cela n'ait pas été évoqué lors des entretiens, SIGLOIRE propose des cartes dynamiques de synthèse telles que le référentiel foncier public (RFP), le suivi du développement éolien, les aires de contrôle routier, les enjeux environnementaux, le suivi des documents d'urbanisme... qui furent élaborées à la demande des services.

En Sarthe, une dynamique de travail s'est ponctuellement installée entre la DDT et quelques services de l'État sans pour autant aboutir à un SIT départemental :

- avec la DDPP sur la connaissance des ateliers de production animale,
- avec le SDIS sur la géolocalisation des Établissements Recevant du Public.

On constate toutefois que plusieurs portails nationaux émergent actuellement (GéoRISQUES pour mieux connaître les risques naturels sur le territoire ou le GéoPortail de l'Urbanisme qui regroupera les documents d'urbanisme) et que la constitution d'un SIT régional ne doit se réaliser qu'en l'absence d'une offre nationale similaire.

La faiblesse de projets de type SIT semble s'expliquer d'une part :

- par son portage au sein de GEOPAL
- par le fait que la communauté SIGLOIRE n'intègre qu'à la marge des chargés d'études métiers

Par ailleurs l'émergence de tels projets pose le problème de leur couverture géographique, pas toujours commune aux divers acteurs et de leur mise en cohérence avec des projets nationaux (exemple de GeoRISQUES et du GeoPortail de l'Urbanisme).

Au-delà du périmètre de cette étude, se pose la question de l'architecture des IDG départementales, régionales et des portails nationaux.

3.2.4 - Objectif 4 : rationaliser les moyens

L'étude de faisabilité de SIGLOIRE identifiait un besoin de rationaliser :

- les coûts d'acquisition des licences d'exploitation des référentiels et d'acquies les droits de visualisation (représentation électronique) en procédant à des achats groupés et en étendant les droits aux membres du partenariat,
- Les ressources humaines en renforçant la capacité d'expertise et d'anticipation des services de l'État.

3.2.4.1 - Les référentiels géographiques

La négociation par les ministères dans le cadre du protocole MEEDDAT – MAP – IGN (2007) d'une licence globale puis la diffusion du Référentiel à Grande Échelle aux services de l'État dans le cadre du Contrat d'Objectifs de Performance signé entre l'État et l'IGN ont permis aux services de l'État de disposer gratuitement de plusieurs référentiels.

Pour les données référentielles hors protocole, la mutualisation des acquisitions s'effectue au sein de GÉOPAL et bénéficie à SIGLOIRE comme évoqué dans la « Convention de mutualisation de moyens pour la mise en œuvre du projet SIGLOIRE » de juillet 2008.

On note le cas particulier des référentiels cadastraux : la DGFIP, partenaire de SIGLOIRE, utilise la plate-forme pour diffuser le Plan Cadastral Informatisé (PCI) à la sphère publique. Ce dispositif s'avère économique pour l'ensemble des partenaires, diffuseurs et utilisateurs.

Par construction, SIGLOIRE a été doté d'un budget réduit à son strict fonctionnement (hébergement et assistance, formations) fluctuant bon an mal an de 15 000 € à 30 000 € ; le volet acquisition de référentiels et évolution de PRODIGE étant affecté sur le programme GÉOPAL (seul à être doté au CPER). Les services régionaux devaient abonder au budget SIGLOIRE.

Ce principe de répartition simple a connu des mises en œuvre compliquées lors de l'établissement des budgets annuels et souvent les crédits MEDDE sont venus se substituer au principe d'une contribution partagée des services régionaux.

3.2.4.2 - Les ressources humaines et capacité d'expertise mutualisée

Dans un service à compétence territoriale comme une DDT(M), près d'un tiers des effectifs utilise ou produit de l'information géographique. Disposer en propre de compétences géomatiques est donc un enjeu identifié par tous les décideurs rencontrés : la DDT(M), échelon de mise en œuvre des politiques publiques, a besoin de la géomatique pour connaître son territoire et de géomaticiens pour assister ses services métier.

Pour autant, l'assise de la géomatique au sein des services n'est pas assurée. Face à la baisse des effectifs qui impacte particulièrement les fonctions transverses, dont la géomatique, les services

sont amenés à délaissier les analyses prospectives sur les territoires pour maintenir une capacité de production sur la mise en œuvre des politiques publiques. D'autre part, lors de vacance de poste, les décideurs pointent la difficulté de recruter des spécialistes géomatiques dont les compétences sont rares.

Dans ce contexte, les DDT(M) peinent à contractualiser une offre de services géomatiques vers les autres services de l'État. Chaque DDT(M) évalue donc sa contribution aux besoins des services de l'État en fonction de ses opportunités. Il existe donc une crainte à court terme sur les moyens qui seront disponibles au sein des DDT(M) pour animer la sphère des services de l'État.

En soulageant les équipes géomatiques de la fourniture de données (essentiellement sur le domaine de l'urbanisme) vers les bureaux d'études et les écoles, SIGLOIRE bénéficie aux services en libérant du temps d'expert et évitant la rédaction de conventions.

Le travail en commun entre services de l'État est un enjeu bien perçu comme majeur par tous les acteurs. Il est donc essentiel de maintenir une communauté partageant des pratiques et laisser chaque DDT(M) décliner son offre de service aux DDI selon ses capacités et enjeux.

3.3 - Pilotage et l'animation

La charte d'utilisation de SIGLOIRE rédigée en 2007 détaille les différentes instances pour le pilotage et l'animation :

- un comité de pilotage présidé par le SGAR réunissant les préfets ou leurs représentants qui décident des orientations de travail et des moyens budgétaires,
- un comité de coordination composé du SGAR et des animateurs des comités techniques pour la mise en œuvre des décisions du COPIL.

Dans ce schéma, l'écoute des besoins « métier » est assurée au sein de groupes thématiques, l'animateur territorial assurant la remontée des attentes au comité de coordination.

Suite à la réorganisation territoriale des services de l'État, le préfet de région indique dans sa note du 27/04/2010 que « la DREAL pilotera l'ensemble des actions de l'État en région, en matière d'information géographique. À cet effet, elle établira une coordination avec la DRAAF »

On évolue donc d'un comité de pilotage réunissant les préfets ou leurs représentants à une coordination DREAL – DRAAF qui prépare les décisions à présenter en CAR.

Cette réorganisation s'accompagne d'une redéfinition des objectifs de SIGLOIRE. Lors du dernier Comité de Pilotage SIGLOIRE de janvier 2011, le SGAR estime « qu'il convient que soient trouvées les modalités de vie d'une plate-forme d'échanges orientée métier » car « les métiers restent au-delà des organisations ».

Dans l'articulation des organisations régionales où l'animation de pôles métier relève de GÉOPAL, SIGLOIRE s'est concentré essentiellement sur la réponse à la directive INSPIRE et des actions de structurations et/ou d'harmonisation de données d'intérêt ou relevant de standards COVADIS (CAR de 2011).

Pour atteindre son objectif, SIGLOIRE est et doit donc être une infrastructure de données géographiques (IDG) et son pilotage axé sur :

- des préconisations d'actions visant à la mise à disposition de données (telles qu'une méthodologie d'inventaire des données relevant de la directive),
- des modalités unifiées de remplissage des informations des fiches de métadonnées,
- des actions de sensibilisation aux apports de l'Information Géographique dans la mise en œuvre des Politiques Publiques

Les décisions de la DREAL, seule à endosser le rôle de coordonnateur en l'absence de la DRAAF, s'orientent sur les moyens à mettre à disposition des partenaires pour atteindre les objectifs

(indicateurs, outils...).

Comme indiqué au § 3.2.2 « [Objectif 2 : répondre à la directive européenne INSPIRE](#) », le pilotage est efficace pour les partenaires actifs (DDT(M) – DREAL) qui estiment avoir une bonne connaissance et compréhension des orientations données à SIGLOIRE.

Les limites de ce pilotage apparaissent dès lors que les préconisations du pilote se heurtent à l'organisation des services lors de leurs mises en œuvre. En l'absence de compétence, de disponibilité, de volonté ou de ressources géomatiques dans les services partenaires, les demandes d'actions du pilote ne trouvent pas de réponse. Celui-ci est démuné, notamment si la volonté portée au niveau régional de diffuser l'information géographique est absente des feuilles de route annuelles adressées par les préfets aux différents services départementaux de l'État.

La dynamique initiale visant à fédérer les services de l'État autour de l'information géographique dans le partenariat SIGLOIRE a largement contribué à la notoriété nationale de la région Pays de la Loire en matière de géomatique. Depuis, d'autres régions se sont engagées dans des démarches partenariales essentiellement avec les collectivités et l'organisation SIGLOIRE a besoin de nouvelles orientations.

L'organisation SIGLOIRE, dès lors qu'elle s'est progressivement concentrée sur la fourniture de moyens garantissant la réponse à INSPIRE n'a pas souffert de l'absence d'un pilotage politique fort pour parvenir à mobiliser les services déjà acteurs dans le domaine de l'information géographique, mais cette dynamique n'a pas permis d'impliquer les services moins concernés par la Directive L'animation de la communauté SIGLOIRE est portée et ne concerne essentiellement que des experts de l'information géographique

3.4 - Valorisation de SIGLOIRE

L'évaluation du retour sur investissement d'un dispositif tel que SIGLOIRE à la fois technique et humain est difficile à réaliser : la création de données dans le cadre d'une politique publique donne lieu à un coût de production que les services producteurs ne quantifient pas. Par ailleurs la valorisation de ces données par des usages externes ne donne lieu à aucune étude d'évaluation des bénéfices engendrés par la mise à disposition des données publiques.

Cette difficulté de valoriser les impacts de SIGLOIRE ayant été signalée au commanditaire lors de la phase de mise au point de l'étude, le paragraphe suivant tente une approche différenciée.

3.4.1 - Mesure de la production

Il s'agit de dénombrer la production de cartes, fiches de métadonnées.

Afin d'estimer le volume de fiches produites, le tableau suivant présente des éléments de comparaison avec la plate-forme régionale PEGASE de Poitou-Charentes qui réunit, comme SIGLOIRE, les services de l'État

Nombre de fiches par producteurs régionaux										
	SGAR	DREAL	DRAAF	DRAC	DRECCTE	DRFIP	DRJCSS	Rectorat	SPIP	ARS
SIGLOIRE	14	212	28	18	-	-	2	-	4	7
PEGASE	2	230	32	31	-	-	2	17	-	23

	SIGLOIRE	PEGASE
Nombre de fiches publiées	954	615
Moyenne de fiches produites au niveau régional	40	47
Moyenne de fiches produites par DDT(M)	84	47

	SIGLOIRE	PEGASE
Nombre de cartes consultables par tous	143	242
Nombre de cartes consultables par les autorités publiques	91	53
Nombre de séries de données téléchargeables par tous	442	259
Nombre de séries de données téléchargeables par les autorités publiques	132	251

3.4.2 - Mesure de l'apport aux bénéficiaires

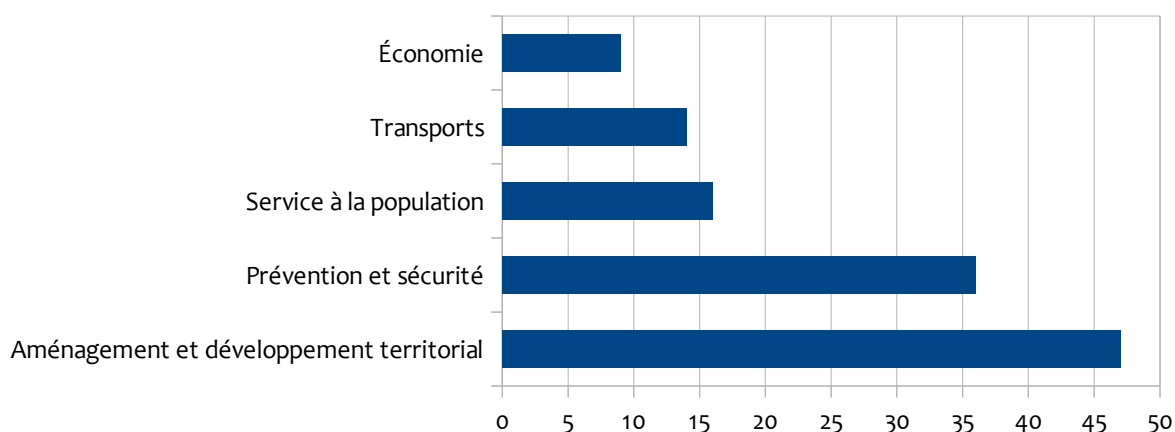
Il est difficile de quantifier et valoriser les apports de SIGLOIRE pour les bénéficiaires externes à l'organisation tels que les bureaux d'études ou acteurs publics créant de la plus-value à partir des données récupérées soit en téléchargement ou sous forme de flux mis à disposition.

Afin de cibler des bénéficiaires différents, les sources d'informations suivantes furent exploitées :

- questionnaire en ligne destinés aux services consommateurs de SIGLOIRE
- questionnaire « Information Géographique, Infrastructure de Données Géographiques (IDG) et gestion des territoires : quels usages et quelles pratiques ? »^(a)

Les bénéficiaires externes ayant répondu au questionnaire sont exclusivement des structures exerçant des missions de service public (services de l'État, de collectivités, EPCI...).

Elles identifient SIGLOIRE comme un entrepôt (au même titre que le site de l'INSEE) pour la récupération de données sur le foncier, l'urbanisme, le cadastre, l'eau...



Domaines d'activités pour lesquels les bénéficiaires externes utilisent SIGLOIRE

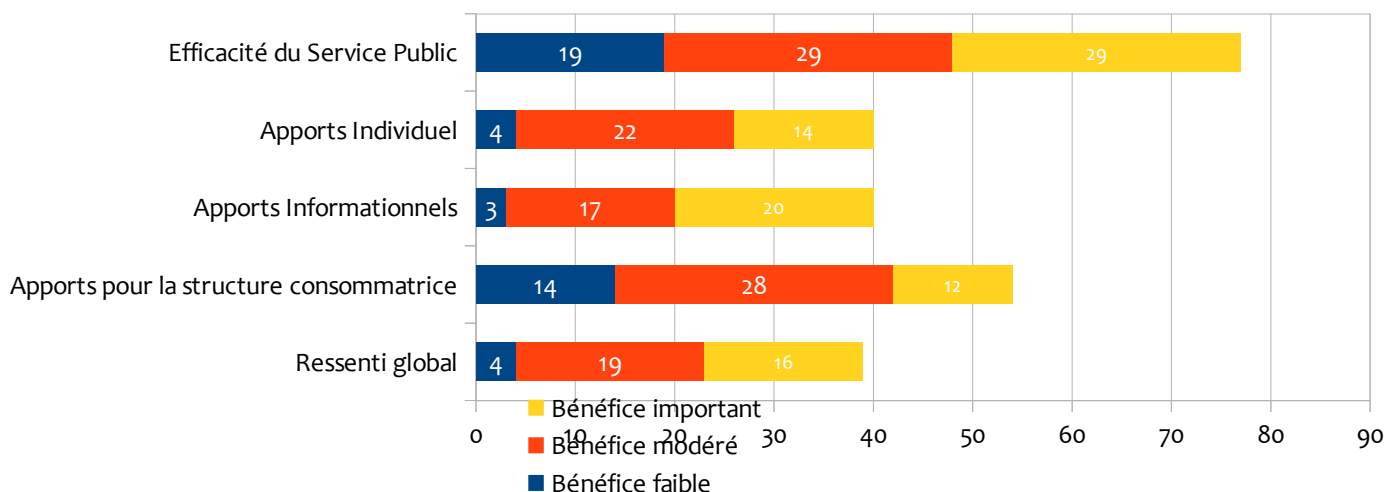
Pour estimer la satisfaction des bénéficiaires au travers des questionnaires, nous avons essayé de mettre à jour des indicateurs mesurant l'usage et l'impact de SIGLOIRE.

Les structures consommatrices de données ont été questionnées sur leur perception de la contribution de SIGLOIRE à la création de bénéfices pour elles-mêmes et notamment :

- pour la fourniture de données (disponibilité ; mise à jour ; précision)
- sur les apports individuels (gain de temps ; connaissance ; fourniture de méthodologie)

(a) **Information Géographique, Infrastructure de Données Géographiques (IDG) et gestion des territoires : quels usages et quelles pratiques ?** » réalisé dans le cadre de la recherche doctorale en géographie menée par Jade Georis-Creuseveau au laboratoire LETG-Brest GEOMER (UMR 6554 CNRS) au sein de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer de l'IUEM (UBO), sous la direction de Françoise Gourmelon et de Christophe Claramunt.

- sur la contribution à l'efficacité du service public (travail collaboratif ; mutualisation des moyens ..)



Les bénéficiaires effectuent de la veille d'opportunité pour s'informer des données mises en téléchargement. Le bénéfice de cette pratique est restreint par le manque de mises à jour régulières mais les consommateurs de données considèrent gagner en efficacité et rentabilité notamment par le raccourcissement du délai de recherche de données pour les études.

3.4.3 - Mesure de l'apport aux partenaires

3.4.3.1 - Les coûts quantifiables

Sur la période étudiée (2010 – 2014), les éléments à notre disposition concernent les coûts d'hébergement (15 k€ / an) et le temps passé par les services de DREAL et de DDT(M) pour SIGLOIRE, soit :

- DREAL : 0,2 ETP / an en animation + 0,5 ETP / an en administration de site soit 0,7 ETP
- DDT(M) : de 0,2 à 0,5 ETP / service pour SIGLOIRE soit approximativement 1,5 ETP pour l'ensemble des animateurs de CTD. Ce temps est essentiellement consacré à répondre à INSPIRE pour le compte du service et l'on peut admettre qu'il n'est pas spécifiquement lié à l'organisation (animation des CTD, participations aux CTR, Comités de coordination...). L'estimation de la part lié à l'organisation SIGLOIRE est estimée à 10 % soit 0,15 ETP.

On estime donc sommairement à 0,85 ETP le temps à consacrer au fonctionnement de l'organisation SIGLOIRE soit un coût annuel approximatif de 82 k€ (67 k€ + 15 k€)

L'évolution technique de la plate-forme est essentiellement financée par le niveau national du MEDDE.

3.4.3.2 - Les bénéfices quantifiables

- La mise à disposition de données

SIGLOIRE est identifié comme espace de fourniture de données par les services de l'État mais également par des consommateurs de données externes tels que le CEREMA, le GIP Loire – Estuaire, GÉOPAL, l'enseignement supérieur. En organisant le téléchargement de données, SIGLOIRE a permis de limiter la rédaction de conventions d'échanges et de temps de fourniture de données vers les bureaux d'études et les écoles.

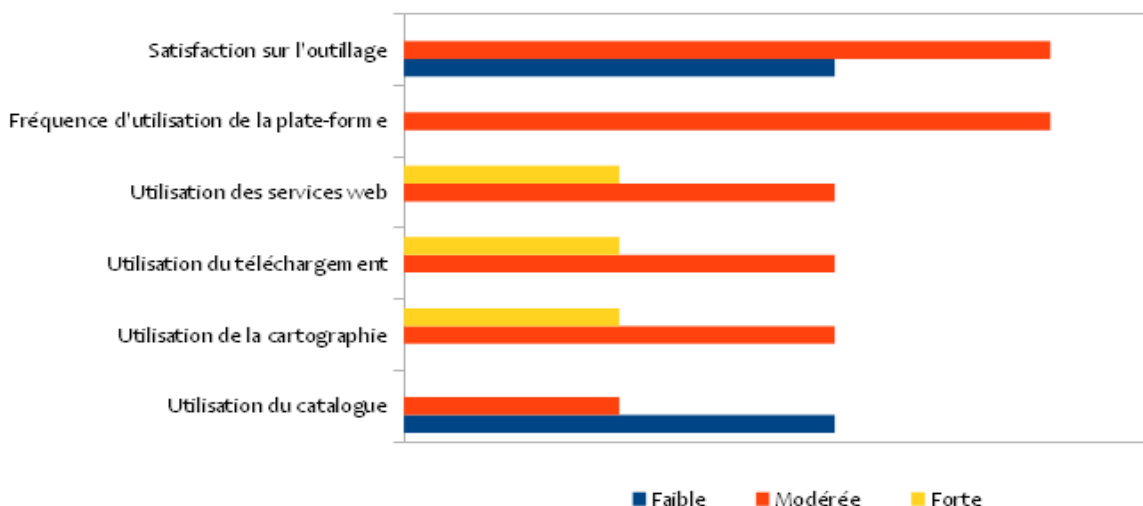
Pour l'année 2013, l'outil statistique de SIGLOIRE indique près de 1500 téléchargements

notamment pour des documents relatifs à l'urbanisme (PLU et parcellaire dans différents départements) et aux zones de développement de l'éolien.

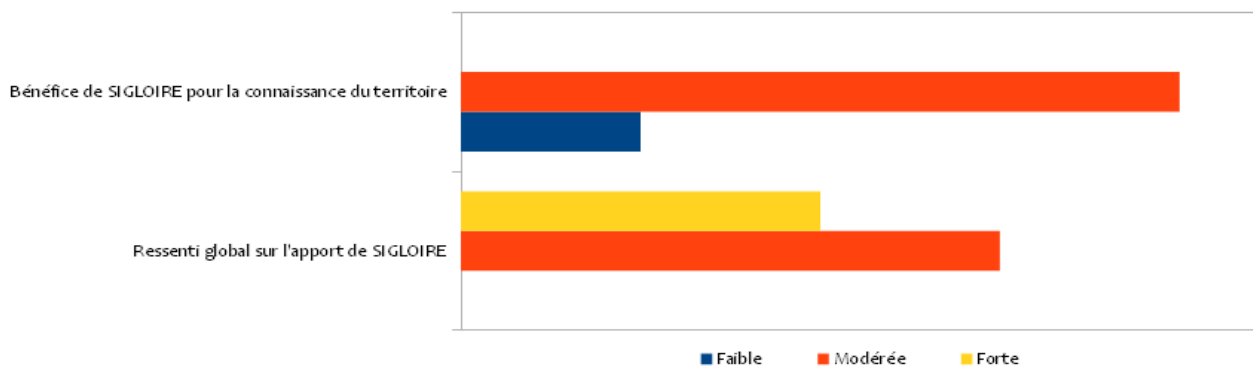
Si l'on considère qu'un service fournisseur passait précédemment 1 heure par demande (assemblage des données, gravure d'un support, envoi), on peut estimer à 1,1 ETP^(a) la simple économie liée à la fourniture brute de données soit environ 85 k€

3.4.3.3 - L'estimation de satisfaction

Au travers des questionnaires auprès des DDT(M), nous avons approché, à dire d'expert, des indicateurs portant sur l'usage de la plate-forme.



Les services regrettent la lenteur des accès réseau, les anomalies rencontrées lors de chaque nouvelle version de l'outil et une ergonomie pour spécialistes.



Concernant les bénéfices apportés par l'organisation SIGLOIRE, le ressenti est globalement positif. En revanche, tous les services interviewés considèrent que SIGLOIRE n'a pu faire émerger un véritable partenariat entre les services de l'État.

(a) Base de calcul : 1500 téléchargements * 1 h = 1500 h pour la mise à disposition de données.
 Nombre de jours ouvrés : 208 j (1600h / 7,7h/j). Nombre de jours productifs : 185 j – Coût journalier 430 € (barème CEREMA pour un chargé d'études pour compte tiers – B.O du 25/04/2014) – 1ETP = 185 j productifs = 79 k€

3.5 - Synthèse de l'état des lieux

Synthèse de l'état des lieux sous forme de matrice SWOT, outil qui croise un diagnostic externe, lequel vise à d'identifier les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement et un diagnostic interne qui identifie les forces et les faiblesses de l'organisation concernée.

	Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
Origine interne	<ul style="list-style-type: none"> — Une organisation SIGLOIRE qui a répondu aux objectifs réalistes. — Une réponse à INSPIRE fédératrice et efficace. — Une organisation contribuant à la notoriété nationale de la région Pays de la Loire dans le domaine de la géomatique. — Une communauté d'acteurs appréciée et rentable 	<ul style="list-style-type: none"> — SIGLOIRE est aujourd'hui essentiellement une communauté de géomaticiens issus du MEDDE et pas une organisation autour des usages métier — Les DDT(M) privilégient les partenariats locaux avec les collectivités plus proches de leurs attentes. — SIGLOIRE est simplement identifiée comme une ressource pour des consommateurs en données ayant une compétence IG. — Un pilotage n'offrant pas de perspective au-delà des objectifs initiaux de 2010
Origine externe	<ul style="list-style-type: none"> — une région Pays de la Loire dynamique en matière d'information géographique et offrant un bon réseau d'acteurs. — une coordination GÉOPAL – SIGLOIRE permettant des acquisitions mutualisées rationnelles — des Directeurs de DDT(M) désireux de maintenir une compétence IG au sein du service. 	<ul style="list-style-type: none"> — Absence d'organisation et de ressource SIG dans la plupart des services de l'État qui freine la diffusion d'une culture Information Géographique — Fragilité des ressources géomatiques -Des questions sur les conséquences d'une appropriation des outils Géo-IDE par les partenaires SIGLOIRE. — Un recouvrement des périmètres avec GÉOPAL — Un essoufflement de la dynamique initiale

4 - Période 2014 – 2020 : vers un Géo-Pays de la Loire ?

4.1 - Géo-Pays de la Loire : contexte

La démarche de création de SIGLOIRE en 2005 a suscité de vives réactions des collectivités qui craignaient un protectionnisme de l'État sur ses données. En 2006, un projet commun nommé GEOPAL est né. Cette organisation, s'adressant à l'ensemble des acteurs de la sphère publique et inscrite au CPER 2007 – 2013, avait pour objectifs :

- d'accroître l'efficacité des structures publiques productrices et utilisatrices d'information géographique,
- de développer la mutualisation et le partage des informations entre ces structures,
- de favoriser le développement de l'information géographique.

GEOPAL n'a pas de structure juridique. Il s'organise autour d'un comité technique, d'une équipe projet et du comité de programmation du CPER. Le comité technique n'a pas de pouvoir décisionnel qui est détenu par l'État et la Région en comité de programmation. L'équipe projet, chargée de l'animation, est prévue pour 2 ETP (1 ETP État + 1 ETP Région). Pour l'État, la ressource effective est assurée par la DREAL, en appui au chargé de mission TIC du SGAR. Jusqu'en 2013, le CETE de l'Ouest (devenu CEREMA en 2014) assurait une partie des prestations pour le compte de la DREAL. En 2014, seule la DREAL fournit des ressources (0,2 ETP).

Aujourd'hui, toutes les organisations régionales appuyées sur des CPER s'interrogent sur les évolutions des IDG dans un contexte de raréfaction des ressources et d'évolution des attentes sur l'ouverture des données publiques et les usages autour de ces données.

SIGLOIRE et GEOPAL étant assis sur des ressources mobilisées dans le CPER 2007-2013, la question de la poursuite de ces projets dans le nouveau CPER et les orientations à donner à ces organisations se pose. GÉOPAL fait l'objet courant 2013 d'une évaluation qui préconise des évolutions et notamment d'étudier les conditions d'un rapprochement avec SIGLOIRE.

Les perspectives pour ces organisations ont été présentées en Comité de l'Administration Régionale du 23 avril 2014, avec notamment la proposition d'une étude de rapprochement organisationnel et technique de SIGLOIRE et GEOPAL confiée au CEREMA.

4.2 - Géo-Pays de la Loire : pistes de réflexions.

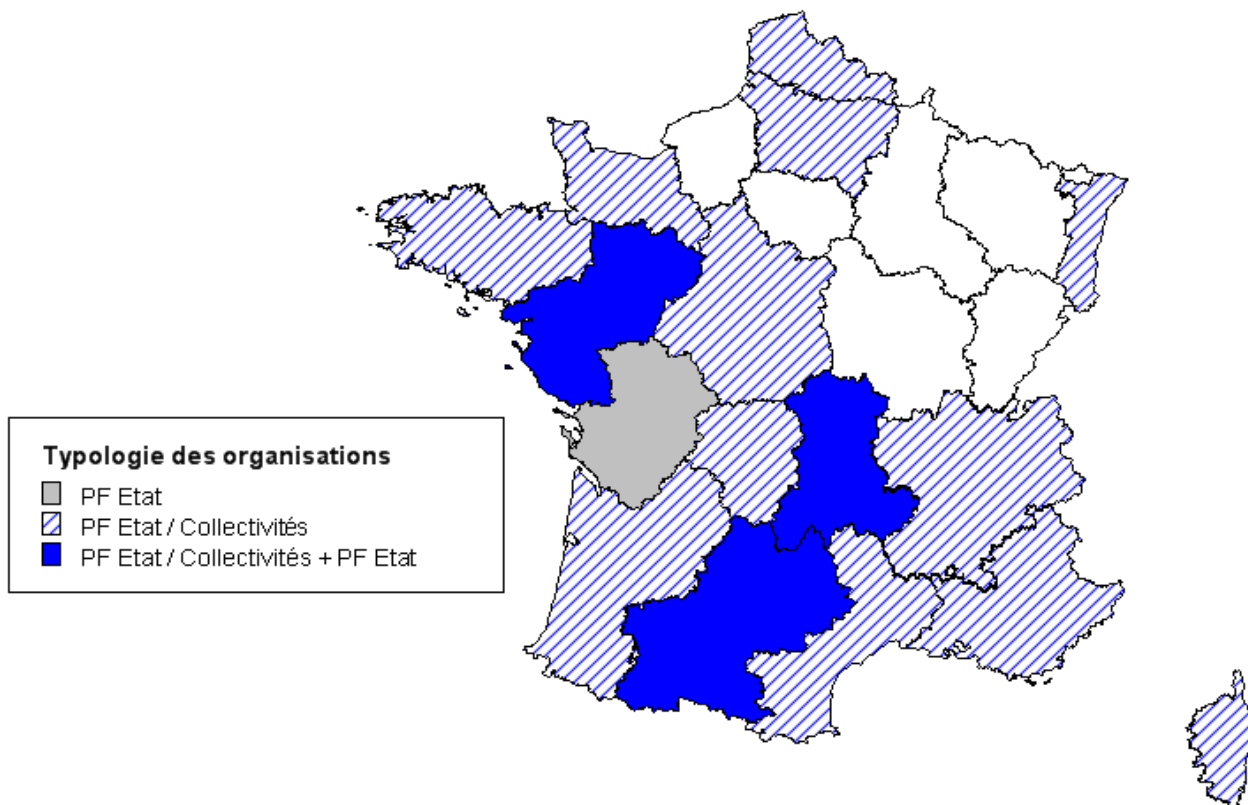
4.2.1 - Affirmer la démarche de rapprochement et préciser les objectifs communs

4.2.1.1 - Affirmer et piloter le rapprochement

Suite au rapport d'évaluation de GÉOPAL questionnant sur le rapprochement des organisations régionales, l'État a décidé de s'engager vers la fusion des plate-formes (cf. CAR du 23/04/2014).

Si l'on observe les organisations au niveau national, on constate que la forme partenariale État / Collectivités est la plus répandue. Hors Pays de la Loire, trois régions ne sont pas sur ce modèle :

- en Poitou-Charentes où la plate-forme PEGASE ne réunit que les services de l'État. Cette organisation envisage un élargissement de son périmètre aux collectivités
- en régions Midi-Pyrénées (CRIGEOS et MIPyGeo) et Auvergne (CRAIG et PRODIGE Auvergne) deux organisations cohabitent à l'image de la situation en Pays de la Loire. Dans ces deux régions, des projets de rapprochement sont en cours pour aboutir à une seule organisation État / Collectivités



source catalogue des IDG 2014 AFIGEO + enquête liste de discussion DREAL

En Pays de la Loire, les différents services de DDT rencontrés sont favorables à une unification des organisations régionales, se projetant eux-mêmes vers les organisations départementales lorsqu'elles existent, car elles y retrouvent leurs partenaires pour la mise en œuvre des politiques publiques sur leur territoire.

Si l'existence d'une seule organisation est conforme au paysage national et emporte l'adhésion des plus actifs partenaires de SIGLOIRE, il est nécessaire de piloter ce projet de rapprochement des organisations au travers d'une instance légitimée associant l'État et les Collectivités.

Pour la convergence des organisations, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage du projet réunissant État et Collectivités. Ce COPIL, désigné par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional, mènera les actions nécessaires au rapprochement des deux organisations après avoir priorisé ses objectifs et moyens.

4.2.1.2 - Partager des objectifs communs clairs

Le rapport d'évaluation de GÉOPAL propose d'orienter la plate-forme vers l'aide à la décision en développant une logique de services et pas seulement comme un entrepôt de données.

Trois pôles sont identifiés pour la future organisation :

- un pôle Infrastructure de Données,
- un pôle Recherche expérimentale et appliquée, Innovation,
- un pôle Usages thématiques qui intégrerait justement l'aide à l'observation, à la gestion, à la décision, à la vie citoyenne et au développement de services à la personne.

Le pôle Infrastructures de Données

Il s'agit essentiellement d'assurer les missions de mise à disposition des référentiels et de diffusion des données géographiques produites et partagées par les partenaires.

- Les référentiels financés par GÉOPAL

GÉOPAL finance la production ou la mise à jour de données de référence sur le territoire régional (exemple Litto 3D ou l'Occupation du Sol à Grande Échelle en cours d'élaboration) puis offre ces référentiels aux partenaires. D'autres organisations régionales tissent également des liens étroits avec des plate-formes collaboratives telle Open Street Map pour illustrer leurs fonds cartographiques. Un recensement des attentes des partenaires permettrait de définir une stratégie d'acquisition équilibrée afin de suivre le bénéfice induit par les investissements.

- Les référentiels du RGE

De nombreuses plate-formes régionales distribuent les données du RGE de l'IGN aux acteurs de la sphère publique. L'organisation pourra étudier s'il n'est pas possible de déléguer cette fourniture aux services de l'IGN afin de concentrer les ressources disponibles sur des actions plus valorisantes.

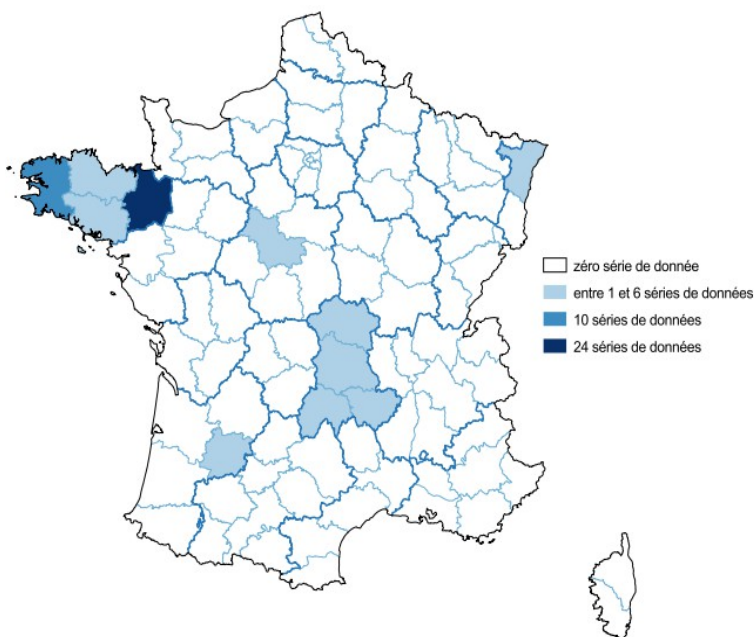
- L'ouverture des données publiques

C'est également le rôle de ce pôle que de répondre à INSPIRE (GÉOPAL est partenaire du Géo Catalogue) et plus largement à l'open data mais également d'occuper le champ de la normalisation de données.

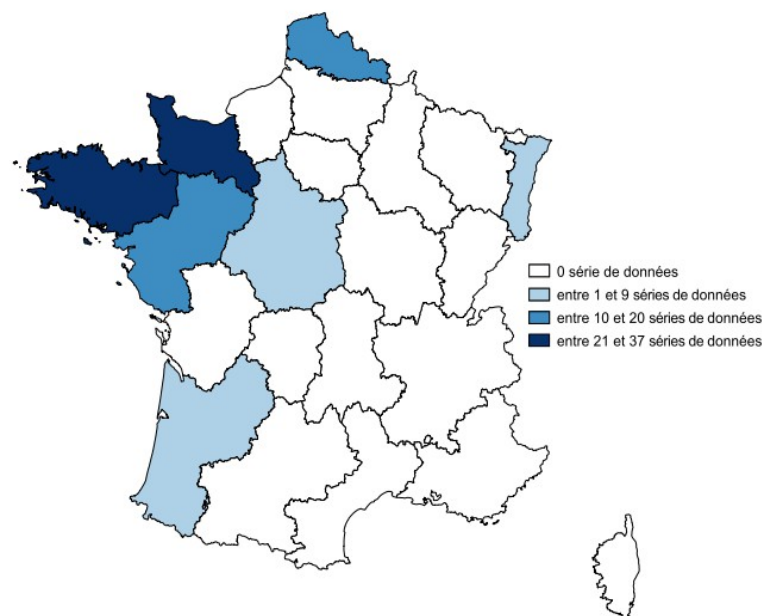
C'est probablement sur cette mission que le partenaire État peut amener son expérience méthodologique et sa connaissance des contraintes réglementaires et techniques.

Toutefois, notamment au travers du rapport d'évaluation de GÉOPAL et du rapportage provisoire INSPIRE pour la commission européenne, on pressent quelques divergences culturelles dans la réponse à INSPIRE entre services de l'État et des Collectivités :

- Bien que définis comme une priorité d'actions pour GÉOPAL sur la période 2007 – 2013, les indicateurs de conformité aux attentes INSPIRE traduisent l'absence de prise en compte de cette contrainte légale et ne contribuent pas à positionner la région Pays de la Loire comme « Inspiro-compatible »
- C'est également le cas pour la structuration de données perçue comme contraignante par les collectivités et rendue obligatoire pour les services de l'État avec les standards de la COVADIS ^(a) ou du CNIG.



Nb de données consultables et téléchargeables par Conseil Général
source Simulation de rapportage INSPIRE – MIG – Septembre 2014



de données consultables et téléchargeables par Conseil Régional
ource Simulation de rapportage INSPIRE – MIG – Septembre 2014

Pour les services de l'État, si les plate-formes telles que SIGLOIRE ou GÉOPAL étaient jusqu'alors les seules réponses crédibles à INSPIRE, l'arrivée d'une nouvelle gamme d'outils nommée Géo-IDE qui offre des fonctionnalités intégrées relance la question du choix logiciel. Permettant également de répondre à INSPIRE, ils offrent l'avantage d'une gestion locale du patrimoine de données qui permet d'offrir une vision interne ou partagée du patrimoine de données du service.

Il est encore trop tôt pour affirmer que ces outils soient suffisamment matures pour satisfaire les attentes des services mais, tant en Bretagne qu'en Pays de la Loire, des services « pilotes » comparent ces outils aux plate-formes. À ce jour, presque toutes les DDT(M), DRAAF, DIRM ont suivi ou sont inscrites aux formations à ces outils, les DREAL étant attentives à l'évolution (20 % des DREAL candidates).

On peut penser qu'à moyen terme, les outils Géo-IDE répondent à la double problématique des services de l'État de publier les données (INSPIRE et open data pour les données géographiques) sur Internet et d'offrir une vision interne de leur patrimoine de données tournée vers leurs utilisateurs métier. Si tel était le cas, il est peu probable que les services de l'État utilisent les outils de la future organisation pour cataloguer leurs données. L'apport du partenaire État pourrait porter essentiellement sur la sensibilisation et la méthodologie pour répondre à l'ouverture des données publiques et, à la marge, sur l'usage de l'outil de publication de l'organisation partenariale. Il pourrait également représenter la nouvelle organisation dans les instances nationales (CNIG – AFIGEO...)

Le pôle Usages thématiques

Ce pôle vise à développer un volet services avec notamment l'animation d'une communauté GÉOPAL, des actions de représentation, de l'appui aux projets et du développement de l'usage de l'information géographique tous azimuts.

- L'appui aux projets :

Au cours des dernières années, GÉOPAL a contribué aux financements d'actions de porteurs de projets sans que les données produites dans le cadre de ces actions ne soient toujours venues abonder le patrimoine commun. Une vigilance accrue sur le reversement des données produites dans le cadre d'actions financées est attendue.

- Le développement des usages tous azimuts

Il s'agirait d'élargir GÉOPAL aux besoins des acteurs économiques et des citoyens, ce qui pourrait se concrétiser par l'ouverture de GÉOPAL vers les communautés d'intérêts pour de la saisie contributive et des développements d'applications thématiques pour terminaux mobiles (smartphones, tablettes...), des applications (exemples : [Destineo](#) en région Pays de la Loire ou une déclinaison régionale du portail des risques [GeoRisques](#)) ou la création de services informatiques (API) sur lesquels viennent s'appuyer des applications (exemple : [service WPS Bassin Versant de GéoBretagne](#)). Lors de notre entretien avec le Conseil Régional, l'attente des élus vers ce service aux citoyens a été largement souligné et constitue un enjeu. Pour ce qui concerne la sphère État, les différents directeurs ont souligné leurs attentes pour disposer d'indicateurs ou de cartographies communicantes.

C'est donc un enjeu fort qui valorise et conforte l'action des géomaticiens au bénéfice du décideur.

En première approche, il existe toutefois quelques différences dans les objectifs d'une organisation pour construire une IDG (cf. supra pôle Infrastructure de Données) et ceux d'une organisation pour des services aux usagers :

- *dans l'objectif de construire une IDG, on favorisera les actions d'acquisitions de données, de catalogage pour INSPIRE (voire l'open data), le partage d'expérience et l'interopérabilité avec les portails nationaux. Les besoins des partenaires ne disposant pas de compétences ou de moyens SIG ne sont que peu couverts et l'organisation est dans une obligation de moyens donc plutôt pilotée par les contributeurs. Les compétences recherchées sont essentiellement techniques.*

- dans l'objectif de construire des services, l'organisation se doit de répondre aux attentes des bénéficiaires (partenaires n'ayant pas de compétences, usagers...). Elle est dans une obligation de résultats et son pilotage devrait intégrer des bénéficiaires. Les outils actuels doivent évoluer pour répondre à ces objectifs et une étude d'impacts permettrait de mesurer les coûts d'évolution.. On peut également attendre des compétences très différentes (économie, sociologie, communication...) pour rendre « grand public » les analyses produites à partir des données brutes. Ces compétences étant absentes au sein des services de l'État, il faudra s'interroger sur l'opportunité de faire émerger des ressources.

La priorisation des objectifs du partenariat doivent être clarifiés tant sur l'organisation, la gouvernance que la priorisation des objectifs. Concernant les usages, il sera nécessaire de les définir, les qualifier et mesurer leurs impacts.

4.2.1.3 - Pérenniser l'organisation

Lors des entretiens, nos interlocuteurs ont soulevé la question du cadre juridique dans lequel devrait s'inscrire la nouvelle organisation avec, en filigrane, la question de savoir si une structure juridique dédiée sécurise mieux les moyens financiers et humains que le cadre actuel de SIGLOIRE ou de GÉOPAL.

L'étude initiale de SIGLOIRE proposait de définir des missions inter-services pour instituer le fonctionnement au sein de l'organisation SIGLOIRE en indiquant que le questionnement sur le cadre juridique devrait être évoqué lors de la possible ouverture du partenariat vers les collectivités. Le Comité de Coordination SIGLOIRE du 20/06/2006 revenait sur cette interrogation et convenait que la forme adoptée (c'est-à-dire la formule de la convention multi-partenariale) « ... sont les plus simples à mettre en œuvre mais ne sont peut-être pas suffisante pour pérenniser le dispositif et accorder une autorité suffisante au pilotage ».

La mission d'évaluation du programme GÉOPAL revient, dans sa proposition n° 3 « Engager une réflexion sur l'opportunité d'un montage structurel », sur « l'initialisation d'une réflexion, d'une étude sur l'opportunité et l'intérêt d'un montage structurel ou sur le maintien du montage conventionnel actuel »

Dans le cadre de cette étude, une première approche de différentes formes partenariales est proposée :

- ***l'association :***

Elle semble être la forme la plus simple, mais elle pose la question de la participation de l'État dans le conseil d'administration de l'association s'il veut jouer pleinement son rôle de pilote au-delà de sa participation financière. Il semble que cette forme juridique ne soit pas recommandée pour les services de l'État (cf. rapport du Conseil d'État « associations et loi 1901, cent ans après » – 2000).

- ***le GIP :***

Le Groupement d'Intérêt Public est une structure de droit public permettant un partenariat entre acteurs de droit public ou privé pour un objet commun déterminé. Cette structure est complexe à monter et il ne semble pas possible d'adosser GÉOPAL à un GIP existant (cf. l'évaluation de GÉOPAL ⁽²⁾). D'autre part, il semble que la structure GIP ne garantisse pas une pérennité des moyens.

- ***l'établissement public :***

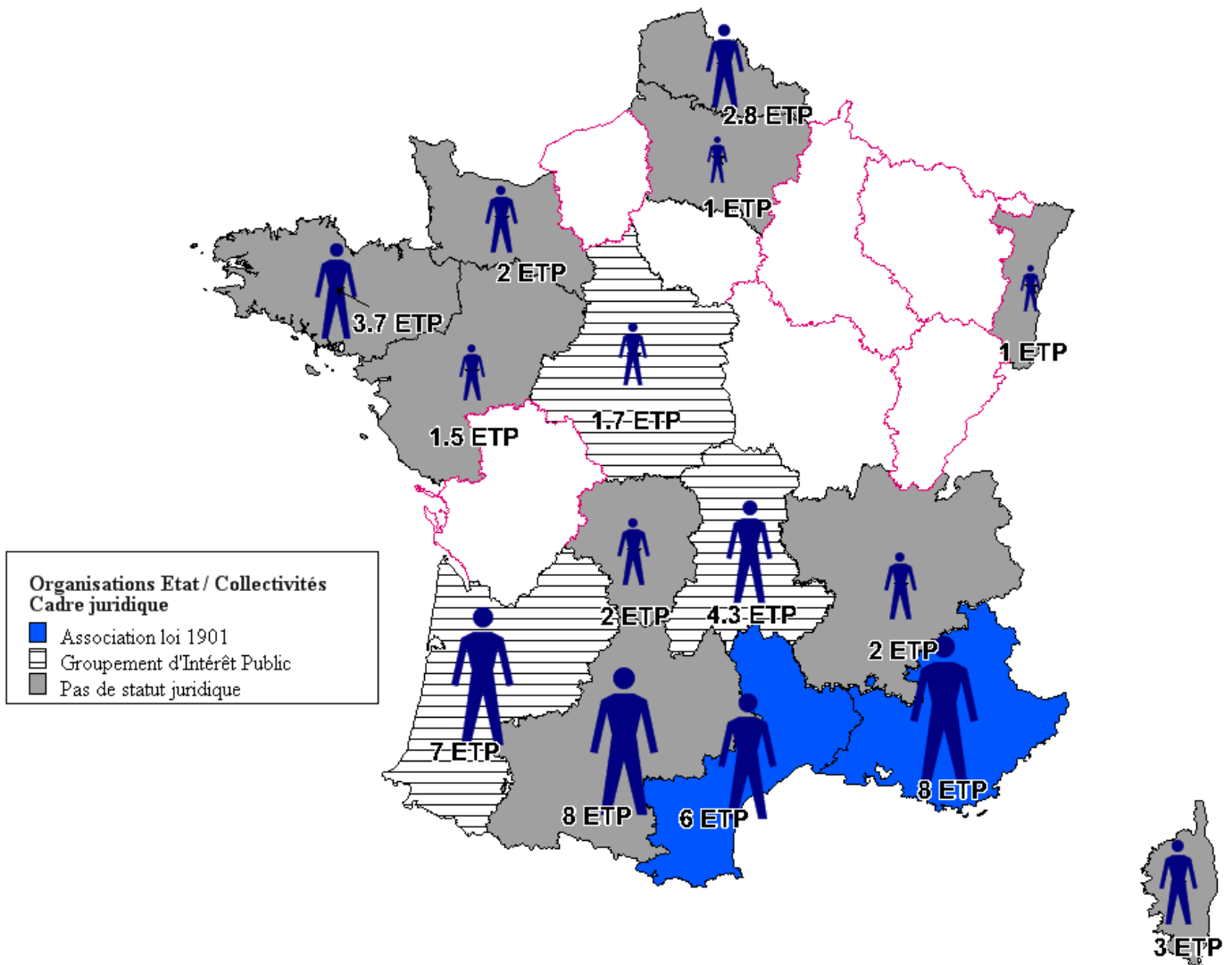
C'est une structure de droit public créée pour la réalisation d'une mission de service public. Elle est placée sous la tutelle d'une autorité publique (État ou Collectivité). Elle a donc pour conséquence de ne pouvoir mettre la nouvelle organisation sous la double tutelle État et Collectivité

En observant les organisations partenariales État/Collectivités sur le territoire, on remarque que la majorité d'entre elles n'ont pas établi de forme juridique mais celles qui disposent d'un statut juridique

ont le plus de ressources humaines.

Pour information, la carte suivante représente le nombre d'Équivalent Temps Pleins (ETP) connu dans les plate-formes État/Collectivités et le pourcentage d'agents de l'État dans ces effectifs.

En moyenne, une organisation État/Collectivités comprend 3,5 ETP dont 0,5 ETP État, la participation la plus faible de l'État étant dans les régions où coexistent deux plate-formes.



Organisations État / Collectivités selon le cadre juridique

Source : catalogue des IDG 2014 AFIGEO, enquête liste de discussion DREAL

On constate que les organisations ayant une forme juridique disposent de ressources humaines plus conséquentes que les autres ^a. Aujourd'hui, la raréfaction des ressources contribue à une frilosité de l'État et de la Région à s'engager dans une structure pérenne.

Cette question du cadre juridique qui sous-tend la pérennisation et des moyens alloués à l'organisation doit être abordée.

a La plate-forme CRIGEOS de Midi-Pyrénées qui n'a pas de statut juridique et dispose de 8 personnes, fait exception à première vue. L'explication réside dans l'implication de la CCI du Gers qui fût à l'origine du projet et qui contribue toujours à hauteur de 5 personnes auxquelles se rajoutent 3 consultants.

4.2.2 - Inscrire Géo-Pays de la Loire dans un réseau de plates-formes.

Il existe des besoins de collaboration entre les services de l'État et les Collectivités pour un territoire commun. Les DDT(M) sont à la recherche de collaboration dans les organisations de proximité sur les domaines de l'échange de méthodologie (normalisation de données) et partage de données brutes. Les services n'envisagent pas de construire ou publier des analyses communes avec les collectivités. Le pilotage technique de la plate-forme locale n'est pas jugée comme en enjeu majeur par les services de l'État qui seraient toutefois prêts à participer aux instances de pilotage si elles sont au niveau requis.

Territoire	Vendée ⁽¹⁾	Mayenne ⁽²⁾	Maine-et-Loire
Missions	Promouvoir l'usage des SIG, mutualiser les données et les compétences	Favoriser l'échange de données en Mayenne entre acteurs publics Répondre à INSPIRE	Favoriser l'échange, la disponibilité et l'homogénéité des informations géographiques. Répondre à INSPIRE
Objectifs	Produire des données géographiques Catalogage Former et informer les acteurs	Catalogage Former et informer les acteurs Mutualiser les acquisitions	
Cadre juridique	Association loi 1901	Convention (?)	Convention
ETP	3,3 ETP	-	?
Partenaires	100 % des communes – communauté de communes – CG85 – SDIS 85 – Chambre d'agriculture – Hors convention : GÉOPAL – IGN – DDFIP – DDTM85 – ERDF – GRDF – La Poste – SAUR – VEOLIA – Nantaise des Eaux – Lyonnaise des Eaux – SOREGIES – SAGES...	Acteurs publics de Mayenne : Collectivités territoriales et à leurs groupements Services de l'État Établissements publics Mayenne	Intercommunalité Communes Établissements publics ...
Services	Catalogage visualisation Co-visualisation (WMS – WFS) Téléchargement de données Administration de données	Catalogage visualisation Co-visualisation (WMS – WFS)	Catalogage visualisation Co-visualisation (WMS – WFS)
État	Opérationnel	En cours de montage	Opérationnel

(1) Source : Catalogue des IDG 2014 – AFIGEO

(2) Éléments repris par le rédacteur à partir du document provisoire décrivant la plate-forme

Dans les territoires où il n'existe pas d'organisation faute de besoins exprimés par le Conseil Général, des synergies sont à rechercher entre services de l'État.

Le niveau régional est identifié comme l'échelon pertinent pour fédérer les démarches locales et servir de représentation vers les instances nationales : CNIG, AFIGEO, COVADIS...

Il est souhaité de la future organisation GÉOPAL un rôle de coordination des organisations départementales. Les enjeux pour GÉOPAL sont les suivants :

- amener tous les gestionnaires de catalogues locaux à ouvrir ou rendre interopérable leur catalogue,
- réfléchir à une urbanisation des plates-formes en local dans un cadre national avec des portails de référence et thématiques.

Les services recherchent des coopérations entre acteurs de la sphère publique au niveau qui leur paraît le plus pertinent pour l'exercice de leurs missions. GEO Pays de la Loire devrait être le coordonnateur des actions menées dans les organisations locales et représenter la région Pays de la Loire dans les initiatives nationales.

4.2.3 - Maintenir une animation des services de l'État

Le maintien d'une animation de la sphère État est plébiscité par l'ensemble des services interviewés.

Aujourd'hui, l'animation régionale en matière géomatique se concrétise par :

- les Comités Techniques Départementaux de SIGLOIRE sensés réunir les services départementaux qui peinent à trouver une dynamique en raison de l'absence d'organisation géomatique au sein de la majorité des services autres que DDT(M).
- les Comités Techniques Régionaux de SIGLOIRE, animés une fois par an par la DREAL, qui constituent pour la plupart des services l'opportunité de nouer des liens et de s'informer sur les données mises à disposition (veille d'opportunité pour des services consommateurs). On y trouve essentiellement un public de géomaticiens.
- le Comité Géomatique Régional, animé par la DREAL, qui réunit les géomaticiens de la sphère MEDDE-MAAF sur des actions concernant ces services (normalisation et outillage pour l'Éolien Terrestre ; numérisation des SUP ...) ou la définition d'actions de formations régionales. Cette animation se poursuit sans interruption depuis 2008.

Les thématiques portées par cette animation sont très marquées MEDDE, ce qui est peu fédérateur pour la sphère État.

L'animation départementale pourrait être laissée à l'appréciation des services selon les opportunités locales : soit au sein des organisations existantes, soit sous forme d'offre de services géomatiques de DDT(M) vers les autres services de l'État selon les capacités locales.

L'animation type CGR est à maintenir et il conviendrait d'envisager son élargissement à tous les services de l'État en région (ajout d'une journée dédiée avec des thématiques communes : formations ; aspects juridiques ; partage de données...)

5 - Annexes

5.1 - Liste des services de SIGLOIRE

	Tutelle	Service
Interrégional	MEDDE	Direction Territoriale Ouest du CEREMA
	MEDDE	Direction Inter-régionale des Routes de l'Ouest
	MEDDE	Direction Inter-régionale de la Mer NAMO
	MEDDE	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
Régional	INTERIEUR	SGAR Région
	MAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
	CULTURE	Direction Régionale des Affaires Culturelles
	MTEFD + MEF+ MRP	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
	MEDDE+ME TL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	MEF	Direction Régionale des Finances Publiques
	MAS + MSJEV	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
	EDUC.	Rectorat d'académie
	MAS	Direction de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
	MEF	Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects
	MEDDE + MESR	Direction Régionale du BRGM
Départemental	INTERIEUR	Préfecture de Vendée
	INTERIEUR	Préfecture du Maine-et-Loire
	INTERIEUR	Préfecture de Mayenne
	INTERIEUR	Préfecture de la Sarthe
	INTERIEUR	Préfecture de Loire-Atlantique
	MEF	Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne
	MEF	Direction Départementale des Finances Publiques du Maine-et-Loire
	MEF	Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe
	MEF	Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée
	1er Ministre	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
	1er Ministre	Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire
	1er Ministre	Direction Départementale des Territoires de Mayenne
	1er Ministre	Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
	1er Ministre	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique
	1er Ministre	Direction Départementale de la Protection des Populations du Maine-et-Loire
1er Ministre	Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Maine-et-Loire	
1er Ministre	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Mayenne	
1er Ministre	Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Vendée	

Départemental	1er Ministre	Direction Départementale de la Protection des Populations de Vendée
	1er Ministre	Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique
	1er Ministre	Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique
	1er Ministre	Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Sarthe
	1er Ministre	Direction Départementale de la Protection des Populations de la Sarthe
	INTERIEUR + CG72	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe
	INTERIEUR + CG53	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne
	INTERIEUR + CG85	Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vendée
	INTERIEUR + CG49	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Maine-et-Loire
	INTERIEUR + CG44	Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique
		Grand Port maritime de Nantes – Saint-Nazaire
		GIP Loire-Estuaire
		Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville
		Institut de Géographie et de l'Aménagement Régional de l'Université de Nantes

5.2 - Liste des entretiens

Date	Service	Personne – Fonction
13/03/2014	DDTM44	Mr BOURSIN – Directeur Mme GORAGUER – Responsable Mission Prospective, Évaluation, Dev. Durable Mme JACQ – Responsable Pôle Géomatique Mr MACE – Administrateur de Données
14/03/2014	DDT49	Mr BESSIN – Directeur Mr BALCON – Responsable Mission Développement Durable Mme LE-GALL – Responsable Service Développement Durable Mr SAUDET – Administrateur de Données
18/03/2014	DDT53	Mr LEROUX – Responsable Mission Transversale Mr METAYER – Responsable GEO
21/03/2014	CEREMA Ouest	Mr DENECHÉAU – Directeur adjoint Mr HENNION – Responsable Département Villes et Territoires Mr LE BOURHIS – Responsable de Connaissance des Territoires
26/03/2014	DDT72	Mr RAUHOFF – Directeur Mr FOUQUET – Responsable Service Prospective et Territoires Mr DOMALAIN – Responsable GEOMATIQUE
16/05/2014	SGAR	Mme CHINCHOLLE – Chef du service Études, Évaluation et Prospective
12/06/2014	DDTM85	Mr MAILLEAU – Directeur Mr PLACINES – Responsable Mission Transversale
16/06/2014	DREAL	Mr VIROULAUD – Directeur adjoint Mr ZAMANSKY – Chef Service Connaissance des Territoires et Évaluation Mr RINCE – adjoint chef de service SCTE Mme CHAMARD-BOIS – Responsable Systèmes d'Information sur les Territoires

		Mr GERAUT – Coordonnateur SIGLOIRE Mr TERME – Administrateur SIGLOIRE
19/06/2014	DDT49	Participation à un Comité Départemental SIGLOIRE avec SDIS 49 – DGFIP 49 – SIDSIC49 – DSDEN – ARS
23/06/2014	Conseil Régional	Mr MURIE – Responsable Pôle d’Information, Observation, SIG. Co-pilote GÉOPAL Mme MIALLOIN – Animatrice GÉOPAL
07/07/2014	GIP Loire Estuaire	Mr PRUD’HOMME LACROIX – Directeur Mr RENO – responsable du Système d’Informations Mr CERISIER – animateur du SIG
08/07/2014	ARS	Mr POTIER – Veille et Sécurité Sanitaire – correspondant SIGLOIRE
08/07/2014	DRJSCS	Mme LEBOUTEUX – Mission d’appui transversal – Statisticienne Mme GALLARD –
09/07/2014	DRAAF	Mme BOSSARD – Responsable Service Régional pour l’Information Statistique et Économique Mme PERRIN – Pôle géomatique et analyse territoriale – Correspondante SIGLOIRE
10/07/2014	DIRM NAMO	Mme TRULLA – Cheffe adjointe de la Mission Coordination des Politiques de la Mer et du Littoral Mme HENO – Administratrice de Données – Correspondante SIGLOIRE

5.3 - Bibliographie

5.3.1 - Autres supports documentaires

- SIGLOIRE étude de faisabilité – 2006 – CETE de l’Ouest pour le SGAR et la DRE Pays de la Loire
- Convention d’application du programme GÉOPAL – Création d’un portail d’information géographique commun aux acteurs publics des Pays de la Loire – 2008 – Préfet de Région et Président du Conseil Régional
- Note SIGLOIRE et l’organisation de l’information géographique dans la région – 2010 – Préfet de Région
- Note d’information relative à la production et l’utilisation de l’information géographique dans les services déconcentrés, mise en œuvre des dispositions résultant de la directive européenne INSPIRE, programme Géo-IDE – octobre 2013 – MEDDE – METL
- Mission d’Évaluation du programme GÉOPAL – 2013 – REALIA
- Questionnaire « Information Géographique, Infrastructure de Données Géographiques (IDG) et gestion des territoires : quels usages et quelles pratiques ? » réalisé dans le cadre de la recherche doctorale en géographie menée par Jade Georis-Creuseveau au laboratoire LETG-Brest GEOMER (UMR 6554 CNRS) au sein de l’École Doctorale des Sciences de la Mer de l’IUEM (UBO), sous la direction de Françoise Gourmelon et de Christophe Claramunt.
- Faire des Pays de la Loire une région Inspiro – compatible – Diagnostic 2011 – GÉOPAL – IGN Conseil

5.3.2 - Liste des documents SIGLOIRE

5.3.2.1 - Comptes-rendus de Comités de Pilotage

Date	Synthèse du contenu	Présents
27/04/2006	Avancement de l'étude d'opportunité de SIGLOIRE : Les données présentes dans les services ne sont pas facilement mobilisables Présentation du projet devant les CL qui mettent en place un GT de travail sur le partage de données	SGAR – DRE – DRDAF – DIREN – Préfecture 49 – Préfecture 44 – DDE 44 – DDE53
23/06/2006	Propositions des solutions pour SIGLOIRE : choix des objectifs partagés Question sur l'assise juridique	DRE – DDE53 – DDE 72 – DRTEFP –
16/10/2007	Point sur l'état d'avancement du projet Choix de créer 2 groupes thématiques : « statistiques » et « gestion de crise » Décision d'augmenter les moyens d'animation pour cataloguer beaucoup plus	
21/11/2008	Points sur le projet : <ul style="list-style-type: none"> • satisfaisant en matière de formation, d'activité, des démarches avec les partenaires, le budget et les fonctionnalités techniques • à améliorer en ce qui concerne la communication et le nombre d'adhésions et de données déposées 	
05/11/2009	Implication des préfectures insuffisante Les animateurs connaissent des difficultés à assurer une assistance Formations de 120 personnes Repositionnement de SIGLOIRE : mise en œuvre d'INSPIRE et interface avec GÉOPAL	
25/01/2011	Le SGAR déplore que le niveau de représentation des acteurs ne soit pas adapté aux enjeux. Il souhaite que pour 2011 soient trouvées les modalités de vie d'une plate-forme d'échanges orientée métiers	SGAR-DDFIP-DRFIP-DDTM85-DDTM44-DREAL- DDT53-ARS-DIRECCTE-DDT49-DDT72

5.3.2.2 - Comptes-rendus de Comités Techniques

Liste des comptes-rendus relatif à SIGLOIRE remis aux auditeurs pour l'évaluation de l'activité et du contenu des réunions.

Instance	Date	Synthèse du contenu	Présents
CTD 44	05/04/2006	Présentation de la démarche SIGLOIRE. La Police dispose de données mais pas de moyens humains Les données Gendarmerie sont centralisées Le SDAP devrait intégrer la plate-forme Le SIG du SDIS n'est pas opérationnel La DDJS dispose de données mais reste à convaincre les services de partager	DDJS Gendarmerie SDIS44 SDAP44 DDSP
	19/05/2006	Point sur étude et choix SIGLOIRE Présentation d'une fiche de catalogage	DDJS – SDAP44 – DDSP – DRDAF – DRE –
	29/06/2007	Point sur étude et choix SIGLOIRE Liste de données par producteurs	DRAF-Prefecture-DRDJS-DSF-DRAC- DDTEFP44-DDASS-BRF44
	12/09/2007	Point d'avancement sur les formations et premiers catalogages	
	24/09/2009	Objectifs 2010 : <ul style="list-style-type: none"> • augmenter le patrimoine partagé • rendre les services adhérents autonomes • cataloguer 	DDTEFP-SDIS-DRDJS-DDCCRF-TG-DGFIP- DDSP-INAO-SDAP
	08/12/2009	Présentation des données partageables	DRDJS-Prefecture-DDCCRF-DSF-DDSP
	11/01/2011	Tour de table des besoins : tous en ont mais pas de moyens humains	Préfecture (SDSIC)-DDCS-SDAP-SDIS- DGFIP-DDSP-SPIP
CTD 49	15/11/2006	Le SGAR indique que la finalité de GÉOPAL est de fédérer les initiatives des acteurs locaux et propose de lancer un recensement des données	SGAR-DSF-SDAP-DDSP-DDASS-DDAF- Préfecture
	8/06/2007	Avis de réunion mais pas de compte-rendu	
CTD 49	20/06/2008	Récapitulatif des données à échanger	DDASS-DSF-DDTEFP-DDJS-SDIS-DDAF- DDSV-SDAP
	.././2012	Pas de compte-rendu	
	19/06/2014	Échanges sur les besoins des services. Informations géomatiques générales	DGFIP – Préfecture – DSDEN – SDIS – ARS – DDT
CTD 53	14/03/2006	Mme la sous-préfète demande à prendre des contacts avec des CL afin d'assurer une démarche globale. Premier thème de travail : la gestion de l'eau et documents urbanisme. Recensement des	Préfecture (sous-préfète) – TG-IA-DDSV- DDTEFP-DDCCR – DRIRE Gendarmerie-

		données pour le 20/04/2006	DSF-DDSP-SDAP--
	18/05/2006	Questionnaire niveau Région sur les attentes des services de l'État : économie d'échelle pour des acquisitions mutualisées. Faible taux de réponse sur le choix des domaines à traiter : risques (épizootie, grippe aviaire, environnement (plan de prévention) – Eau 9/15 services ont répondu à l'enquête sur les données Constitution de GT : inventaire des données – risques et sécurité – eau	Préfecture (sous-préfète) – TG – IA – DDSV – DDTEFP – DDCCRF – Gendarmerie – DSF – DDSP – SDIS – DDJS
	29/03/2012	Information sur le programme SIGLOIRE 2012	DGFIP-DDSP-DSVEN-DRAC-ARS-DDCSPP – Gendarmerie
CTD 72	03/07/2006	Informations sur le projet SIGLOIRE Échanges d'informations sur le PCI vecteur Travail préalable à un primo-catalogage	DDE (directeur) – DDASS – SDAP – IA – DDAF – DRE – SECOS
	05/04/2007	Informations sur le projet SIGLOIRE : organisation et potentialités de l'outil	DDE (directeur) – DDASS – IA – DDAF – DRE – SECOS – DSF
	10/09/2007	Rappel de l'objectif régional : 40 lots de données par CTD à fin 2007 Exposé des données potentiellement disponibles par service	DDE (directeur adjoint) – DDASS – IA – DDAF (directeur adjoint) – DRE – SDIS – SDAP – Préfecture – DDTEFP
	23/11/2007	Décision de mettre en ligne les données PLU – Éolien – périmètres syndicats des eaux, de captages, assainissement – MH – Bâtiments classés.. Présentation d'une fiche type de catalogage Décision de formation « utilisateurs SIG »	DDE (directeur adjoint) – DDAF (directeur adjoint) – DSF – SDAP – DDSP – IA – Gendarmerie – DDTEFP (directeur adjoint)
CTD 72	09/09/2008	Bilan 2007 : formation de 5 correspondants + 7 utilisateurs Le dépôt des données reste à faire	DDE (directeur adjoint) – DSF – DDASS – IA – TG – Préfecture – DDSP
	17/06/2009	Évocation de la ReATE : adhésion et données déposées inférieurs aux objectifs Programmation de formations Rappel de la nécessité de fournir des données à mettre en dépôt	SDAP – TG – DDSV – DDSP – SDIS – DDEA (directeur adjoint) – DREAL
	28/09/2010	Rappel de la note du Préfet de Région sur l'organisation géomatique en PdL Constat que tous les services n'adhèrent pas (ex : DDPP – DDCS) Décision d'une étude « État des lieux de l'administration de données »	DDPP (directrice) – DDCS – IA – SDIS – DSF – SDAP – DDT
	31/05/2011	Avis de réunion mais pas de compte-rendu	
	02/12/2011	Formation de 10 personnes (IA – DDPP – Préfecture – DDSIS – STAP – DDT) dépôt de données sur les établissements scolaires (IA) – thématique EAU + PLU (DDT) Priorités des données à mettre à jour	SDAP – DDPP – IA – DDCS – Préfecture – DDT
	17/05/2013	Nouveautés de l'outil	STAP – DSDEN – DDFIP – DDPP – DDT

		Rappel des exigences INSPIRE Le SDIS change d'outil ce qui a un impact sur la m à j des données ERP identification des données « plans d'épandage » et ICPE comme intéressant les partenaires	
CTD 85	09/02/2006	Lancement et explication de la démarche SIGLOIRE (questionnaire vers les services) Présentation de la démarche similaire en Vendée : plate-forme VIRGIL	Préfecture (préfet) – SGAR – DDE (directeur) – DRE – SDIS – DDSF – DDASS – SDAP – DDTEFP – DDSP – DDCCRF – IA – DDAF – Gendarmerie
	07/04/2006	Point sur l'étude SIGLOIRE : analyse des questionnaires retournés La plupart des services souhaiteraient associer les CL mais pas forcément le grand public. La DDEFP fait part de son inexpérience en matière géomatique. Le SGAR illustre l'intérêt du partenariat par le partage de référentiels (mutualisation des coûts)	DDAF (directeur) – SDIS-DDSP-Préfecture – DDCCRF – DSF – DDTEFP – SDAP – IA – DDASS – SGAR – DRE – DDE (directeur)
CTD 85	20/11/2006	Lancement d'une démarche de catalogage Présentation de quelques cartographies qui amènent à s'interroger sur la validité des données Indication du lancement de la démarche GÉOPAL	Préfecture – IA – DGI – DDE (directeur adjoint) – DDTEFP – SDAP – DRIRE – DRE – SDIS – DDAF (directeur) – DDSP –
	05/04/2007	Indication que les partenaires GÉOPAL peuvent bénéficier des référentiels IGN alors que dans SIGLOIRE les fonds IGN de l'Équipement sont en lecture seule. Indication que SIGLOIRE rendra accessible de façon immédiate les données pour la gestion de crise en préfecture (DDAF, DDSV, Gendarmerie, Police, SDIS...). L'extranet de SIGLOIRE « sera très sécurisé comme... le site de déclaration des revenus en ligne » Nécessité de cataloguer préalablement au dépôt d'une donnée.	DDJS – IA – DDCCRF – Préfecture – DDE (directeur adjoint) – DRE – DSF – DDTEFP – SDAP – DDAF (directeur) – DDSV – SDIS – DDASS –
	24/09/2007	Plusieurs services font part de leur inexpérience en géomatique et en leur incapacité à mobiliser des ressources. Constat d'une difficulté à mettre tous les services de l'État en ordre de marche.	SDIS – DDTEFP – DDJS – DDASS – IA – DRIRE – TG – Préfecture – SDAP – DDCCRF – DDSP – DRE – DDAF – DDE (directeur)
	14/02/2008	Ouverture des comptes aux partenaires Tour de table pour connaître les données partageables et attendues par services. Des difficultés sont remontées pour identifier des personnes à former dans certains services	DDAF – DDASS – DDCCRF – DDE (directeur adjoint) – DDSV (directeur adjoint) – DDTEFP – DGCP – DGI – IA – Préfecture – SDIS –
	18/11/2010	Rappel de l'organisation et objectifs de SIGLOIRE État des lieux sur les données	DDTM – DDSP – IA – DGI – gendarmerie – DDCCS – SDIS – DDPP
	13/12/2011	Rappel des obligations INSPIRE	IA – Gendarmerie – DGI – DDCCS – DDSP – DDTM
	11/12/2012	Directive INSPIRE & dépôt des données	

CTR	31/05/2006		Préfecture 49 – SGAR – DDE 53 – DDE 72 – DDE 44 – DDE 85 – DDAF 85 – DRIRE – DRAF – DIREN – DRE -
	07/02/2007		SGAR – DRE – DRAF – DRAC – DRJS – DRTEFP – TG – DRTT – RFF – ADEME – IFREMER – Rectorat – DSF
	18/09/2007		
	22/09/2010		INSEE – RFF – DIRM – ARS – DIRRECTE – GIP L.E – GPM Nantes Saint-Nazaire – DRAAF – CRPF – BRGM – DGAC – SGAR – ONCFS – EN Architecture – DREAL
	15/11/2011	Directive INSPIRE Harmonisation des données Numérisation des SUP Plate-forme SIGLOIRE	DREAL – DRAAF – ARS – GIP L.E – BRGM – DIRM – DIRRECTE – ONCFS – INSEE – DGAC – ONF – DRJCS – GPM Nantes Saint-Nazaire – IGARUN – ENSAN – DDTM 44 – DDT49 – DDT53- DDTM85- SGAR – MIG – Météo France
	04/12/2012	Rappel INSPIRE Bilan des SUP Formation : toutes les formations « Utilisateurs » organisées dans les départements ont été annulées faute de participants.	GPM Nantes Saint-Nazaire – DRAAF – ARS – DGFIP – INSEE – DRAC – DIRM – ONF – DGAC – DDTM44 – Météo France – DDT49 – DDT53 – DDTM85 – DDT72 – DREAL

5.3.3 - Comités Géomatiques Régionaux

Date	Ordre du jour	Durée (j)
02/06/2013	Urbanisme Risques Données métier Biodiversité Logiciels SIG Compétences	2
25/06/2013	Politique géomatique nationale Urbanisme Risques Biodiversité	3
15/11/2012	Organisation des services Compétences Applications métier Urbanisme ADL	1
27/06/2012	Politique géomatique nationale Atelier Urbanisme Atelier Compétences Données métier	2
08/03/2012	Documents d'urbanisme et géomatique	1
21/06/2011	Harmonisation des données Gestion de crise Urbanisme Projets : éolien – Litto 3D Compétences Atelier PCI – MAJIC PRODIGE	3

09/12/2010	Modèle de données Éolien Charte cartographique Gestion de crise Urbanisme : Expérimentation GéoADS – numérisation des SUP Logiciels SIG Litto 3D	1
29/06/2010	Dossiers et expériences des services Statistiques et indicateurs Outillage et méthodes Production de données Urbanisme Compétences	3
08/04/2010	Politique géomatique nationale Tempête Xynthia et Litto 3D Compétences et formations Logiciels SIG Urbanisme : numérisation des SUP	1
04/12/2009	Organisation départementale suite MIRATE Les outils géomatiques MEDDE – MAAF RGF 93 Données PCI – MAJIC Urbanisme : SIGADS et numérisation des SUP	1
02/06/2008	Point sur la fusion DDE – DDA Échanges sur l'urbanisme Connaissance des territoires Harmonisation des données	3



**Ministère de l'Écologie
du développement durable et de l'Énergie**

Secrétariat général
Tour Pascal A
92 055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

